



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

A large, semi-transparent globe with a grid of latitude and longitude lines is positioned in the background, centered on the left side of the page. The globe is rendered in shades of green and grey, with the continents visible in a darker green.

INTÉGRATION DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION DURABLES ET DE L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES À LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

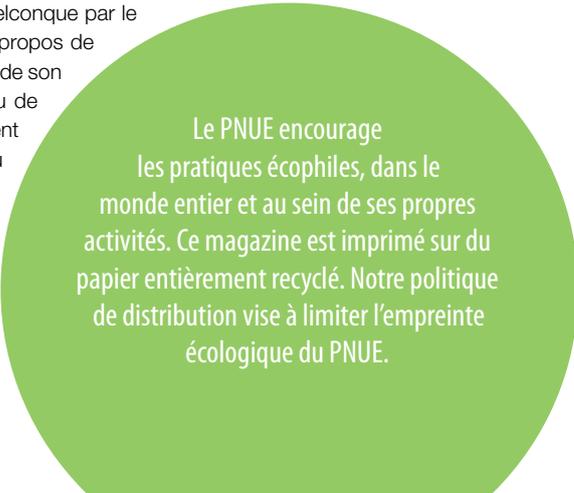
Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009

A condition d'en mentionner la source, la présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale quelle qu'elle soit est interdite sans l'autorisation préalable écrite du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Avertissement

Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.



Le PNUE encourage les pratiques écophiles, dans le monde entier et au sein de ses propres activités. Ce magazine est imprimé sur du papier entièrement recyclé. Notre politique de distribution vise à limiter l'empreinte écologique du PNUE.

Intégration de la consommation et de la production durables et de l'utilisation efficiente des ressources à la planification du développement



Table de matières

Remerciements • v

1. Introduction • 1

- 1.1 Public cible • 2
- 1.2 Expériences en matière d'intégration de la CPD et de l'UER • 2
- 1.3 Organisation • 3

2. Signification de la CPD et de l'UER • 4

- 2.1 Définition de la CPD et de l'UER • 4
- 2.2 Le rôle de la CPD et de l'UER dans la lutte contre la pauvreté • 6

3. Développement de programmes de CPD nationaux : Planifier le changement • 9

4. En quoi consiste l'intégration et pourquoi l'appliquer à la CPD et à l'UER ? • 11

5. Approche programmatique pour intégrer la CPD et l'UER • 13

- 5.1 Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire • 14
- 5.2 Intégration de la CPD et de l'UER aux processus politiques • 23
- 5.3 Relever les défis de la mise en œuvre • 28

6. Conclusions et prochaines étapes • 37

Abréviations et acronymes • 38

Références et ressources • 39

Encadrés

- 2.1 Liens entre la CPD/l'UER et la lutte contre la pauvreté • 7
- 3.1 Expériences nationales et régionales : éléments déterminants pour l'étude de la CPD et de l'UER • 10
- 4.1 Exemples d'intégration • 11
- 5.1 Expériences nationales et régionales : approches pour l'identification de domaines prioritaires de CPD et d'UER • 17
- 5.2 Exemples de domaines prioritaires et d'opportunités en matière de CPD et d'UER • 18
- 5.3 Expériences nationales : points forts et points faibles des institutions • 19
- 5.4 Expériences nationales : Champions pour la CPD et l'UER • 20
- 5.5 Expériences nationales : Implication des médias dans les actions de sensibilisation • 21
- 5.6 Expériences nationales : Mécanismes d'intégration • 23
- 5.7 Outils et approches contribuant à l'évaluation des opportunités de CPD et d'UER • 24
- 5.8 Outils et approches pour évaluer les besoins des mesures et de leur mise en œuvre • 26
- 5.9 Expériences nationales autour d'indicateurs CPD • 29
- 5.10 Expériences nationales : Financement de mesures individuelles de CPD et d'UER • 31
- 5.11 Exemples d'activités régionales, nationales et infranationales liées à la CPD et à l'UER • 33
- 5.12 Renforcement des capacités au Liban • 36

Figures

- 3.1 Cycle d'un programme de CPD national • 9
- 5.1 Approche pour assurer l'intégration de la CPD et de l'UER • 13
- 5.2 Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire • 14
- 5.3 Intégration de la CPD et de l'UER aux processus politiques • 23
- 5.4 Relever les défis de la mise en œuvre • 28

Tableaux

- 2.1 Contribution de la CPD et de l'UER à l'atteinte des OMD • 8
- 5.1 État des lieux des plans, politiques, processus ou stratégies • 15

Remerciements

La présente publication a été élaborée par le PNUE avec le soutien financier du gouvernement norvégien.

Supervision, coordination et assistance : Esther Reilink, PNUE, Division technologie, industrie et économie

Auteur : Brett Cohen, avec des contributions écrites de Michelle de Bruyn (Kaiser Associates, Afrique du Sud) et Tom Farole (Kaiser Associates, Royaume-Uni)

Contributeurs et personnes interviewées : Les personnes suivantes ont fourni des informations précieuses sur des expériences d'ordre national ou régional et/ou ont été interviewées par l'auteur.

- Professeur Ibrahim Abdel Gelil Said Abdula, Bahrain
- Victoria Belaustegui, Argentine et Bureau régional du PNUE pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
- Fareed Bushehri, Bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest
- Ramatoulaye Dieng, Sénégal
- Jonathon Hanks, Afrique du Sud
- Hanan Khanafer, Liban
- Bas Kothuis, Afrique du Sud
- Domingo Lanuza, Nicaragua
- Desta Mebratu, Bureau régional du PNUE pour l'Afrique
- Teresa Pinto, Mozambique
- Professeur Toolseram Ramjeawon, Île Maurice
- Graciela Rossi, Uruguay
- Carmen Terry, Cuba
- Khampa Tshering, Bhutan
- Giselle Beja Valent, Uruguay

En outre, des données ont été fournies par le Dr Yvonne Hansen (The Green House, Afrique du Sud) et le Prof. agrégé Harro von Blottnitz (Département d'ingénierie chimique, Université de Cape Town, Afrique du Sud).

Des suggestions et des commentaires précieux ont été apportés par Sophie de Coninck et Caitlin Sanford, travaillant toutes les deux pour l'Initiative pauvreté et environnement du PNUD-PNUE. La publication a également été révisée par Charles Arden-Clarke, Adriana Zacarias et Luc Reuter, qui travaillent au sein de la Division technologie, industrie et économie du PNUE.

Édition, conception et mise en page : Nita Congress

Traduction : The Word Company, avec nos remerciements à Maria Solis

1. Introduction

Le monde est confronté à de nombreux défis environnementaux et sociaux qui mettent en danger l'humanité ainsi que la planète. Ces enjeux comprennent le changement climatique, la dégradation des sols, la pollution de l'air et de l'eau, la raréfaction des ressources non renouvelables, la pauvreté et la faim. Des modes de consommation et de production non durables, fondés sur une utilisation inefficace des ressources, provoquent une intensification de ces défis.

De nombreux gouvernements nationaux et supranationaux ont développé et appliqué des politiques, programmes et projets qui, directement ou indirectement, sont destinés à traiter certains impacts ou causes spécifiques de modes de production et de consommation non durables. Toutefois, la plupart de ces mesures ont été prises ad hoc et sont largement dissociées des politiques appliquées au quotidien par les gouvernements, quand elles ne vont pas dans le sens contraire. De surcroît, ces mesures ne sont généralement pas inscrites dans les priorités de l'action gouvernementale, notamment en période de ralentissement ou d'incertitude économique.

C'est en raison des inquiétudes suscitées par les impacts de modes de consommation et de production non durables qu'un appel a été lancé pour développer un Cadre décennal de programmes, spécifié dans le Plan d'action de Johannesburg convenu lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Le processus de Marrakech a été lancé en réponse à cet appel ; il soutient la mise en œuvre de projets de consommation et de production durables (CPD) et le développement d'un Cadre décennal de programmes pour « ...accélérer le passage à des modes de production et de consommation durables propres à promouvoir le développement économique et social dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes, en coupant le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement. » Cette initiative devrait déboucher sur un cadre d'action internationale pour la CPD, que les différents pays pourront s'engager à appliquer, impulsant ainsi le passage vers des modes de consommation et de production durables.

Un intérêt marqué a été manifesté dès les premières étapes du Processus de Marrakech pour une assistance aux gouvernements en vue de faciliter le développement de programmes de CPD nationaux. En réponse à la demande clairement exprimée à cet égard, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a publié un document intitulé *Planning for Change* (PNUE DTIE CPD, 2008a), un guide qui fournit des recommandations pour planifier, développer, mettre en œuvre et suivre des programmes de CPD nationaux, en tenant compte entre autres de l'efficacité d'utilisation des ressources. Pour compléter ce guide, un centre d'information en ligne (www.unep.fr/scp/nap/clearinghouse/) recueille les expériences de plus de

Cette publication, associée à *Planning for Change : Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production* (PNUE DTIE CPD 2008a), fournit aux pays des conseils utiles pour mettre au point leurs programmes de CPD nationaux, assurer leur intégration dans les stratégies de développement/sectorielles, et mettre en œuvre avec succès ces stratégies et ces programmes.

30 pays ayant déjà développé ou développant actuellement des programmes nationaux sur la CPD et l'utilisation efficiente des ressources (UER).

La présente publication se propose de compléter le guide pour l'élaboration de programmes de CPD nationaux et illustre les moyens permettant d'intégrer des approches et outils de CPD dans le cadre plus large de politiques, de stratégies et d'initiatives, un processus désigné par le terme « **intégration** ».

1.1 Public cible

Les présentes recommandations sont destinées aux utilisateurs suivants :

- **Les « champions » à l'échelle nationale.** Les champions sont des praticiens influents qui jouent un rôle majeur pour prôner l'intégration de la CPD et de l'UER dans la planification du développement au niveau national, infranational, local et sectoriel. Il peut s'agir notamment de décideurs de haut niveau et de responsables gouvernementaux ainsi que de représentants du monde des affaires, de l'industrie, du milieu universitaire et de la société civile.
- **Les praticiens à l'échelle nationale et régionale.** Il s'agit d'autres parties prenantes concernées par l'amélioration des performances en matière de CPD et d'UER à l'échelle régionale et nationale. Il peut s'agir par exemple d'acteurs gouvernementaux (cabinet du chef de l'État, organes chargés de l'environnement, du financement et de la planification, organismes sectoriels et infranationaux, partis politiques, parlement et système judiciaire), d'acteurs non gouvernementaux (société civile, universités, entreprises et industrie, dont des organismes représentant des industries/secteurs, le public général, des communautés locales et les médias) et les acteurs du développement.
- **Les praticiens à l'échelle infranationale et sectorielle.** Il s'agit de parties prenantes qui souhaitent concevoir, mettre en œuvre et maintenir en place des projets ou mesures individuel(le)s visant à améliorer la CPD et l'UER.
- **Agences ou institutions spécialisées, agences de coopération et organismes non gouvernementaux (ONG).** Il s'agit d'entités qui œuvrent aux côtés du gouvernement et du secteur privé pour contribuer à l'intégration et à la mise en œuvre d'initiatives en matière de CPD et d'UER.

1.2 Expériences en matière d'intégration de la CPD et de l'UER

L'expérience acquise à l'échelle internationale sur l'application d'un processus formel pour intégrer la CPD et l'UER à des politiques, stratégies et initiatives plus larges est très limitée. La présente publication s'appuie sur des expériences qui concernent le développement de programmes de CPD et d'UER à l'échelle régionale et nationale, ainsi que sur des initiatives individuelles dans ces domaines, recueillies dans différents pays.

L'intégration de la CDP et de l'UER n'est pas un processus distinct des efforts généraux déployés pour intégrer les liens entre pauvreté et environnement, et ces efforts peuvent s'influencer mutuellement sur les points pertinents. En outre, l'intégration de la CPD et de l'UER peut marquer le point de départ

De plus amples informations sur l'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont disponibles dans PNUD-PNUE (2009), www.unpei.org/PDF/PEI-full-handbook-French-LR.pdf.

d'efforts d'intégration plus larges. Les études axées sur la CPD et l'UER peuvent fournir des données probantes spécifiques au pays concerné et plaider en faveur d'une intégration des liens entre pauvreté et environnement, de la CPD et de l'UER aux processus politiques nationaux.

Ainsi, bien que cette publication sur l'intégration de la CPD et de l'UER concerne principalement les pays qui doivent intégrer à leurs politiques des liens entre pauvreté et environnement, sa portée ne s'arrête pas à la lutte contre une pauvreté extrême et peut par exemple intéresser les pays en voie d'industrialisation rapide.

1.3 Organisation

Le document est organisé comme suit :

- **Le Chapitre 1** traite de la raison d'être de ce document et du public ciblé.
- **Le Chapitre 2** présente la CPD et l'UER et examine l'importance de ces questions, notamment en rapport avec la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté.
- **Le Chapitre 3** contient une brève présentation du développement de programmes de CPD nationaux.
- **Le Chapitre 4** traite du principe d'intégration.
- **Le Chapitre 5** apporte des recommandations approfondies sur l'approche programmatique à utiliser pour intégrer la CPD et l'UER à la planification du développement.
- **Le Chapitre 6** présente les conclusions et propose des pistes pour l'avenir.

Une liste de **références et de ressources** est également incluse, rassemblant les recommandations de lectures complémentaires présentées tout au long de l'ouvrage.

L'approche programmatique présentée au chapitre 5 comprend une série d'éléments relevant de l'analyse (encadrés vert clair) ou de l'action (encadrés vert foncé), destinés, respectivement, à examiner et à mettre en œuvre la CPD et l'UER dans la planification du développement. Les éléments à analyser sont présentés sous forme de questions utiles qu'il convient de se poser pour définir les résultats souhaités. Les éléments à mettre en œuvre sont intégrés à des listes de contrôle d'actions qui énumèrent les actions à entreprendre afin d'atteindre les résultats souhaités.

La CPD intègre un large éventail de politiques, d'activités et d'instruments qui concernent de nombreux secteurs, ayant ainsi des répercussions sur les décisions et les actions politiques au sein de nombreux services gouvernementaux.

2. Signification de la CPD et de l'UER

2.1 Définition de la CPD et de l'UER

Le concept de **consommation et production durables** est défini comme «...l'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et qui contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées, ainsi que les quantités de déchets et de polluants rejetés tout au long du cycle de vie du service ou du produit de sorte que les besoins des générations futures puissent être satisfaits » (Ministère de l'environnement norvégien 1994).

- La **consommation durable** se concentre sur des éléments différents dans les pays développés et en développement. Dans les **pays en développement**, où les ressources accessibles sont souvent insuffisantes pour répondre aux besoins essentiels, la consommation durable ciblerait une utilisation plus efficace des ressources, de manière à élargir efficacement la base de ressources disponible pour répondre aux besoins des hommes. Il peut s'agir, par exemple, d'un accès accru à l'énergie par le biais de technologies renouvelables ou propres, et de l'utilisation de forêts pour l'énergie, l'alimentation et la construction de manière à ce que ces forêts ne subissent pas de dégâts irréversibles et puissent se régénérer d'elles-mêmes. Dans les **pays développés**, où l'utilisation des ressources est plus importante, inefficace et accompagnée de gaspillage, l'accent est mis sur la modification des modes de consommation afin d'atteindre une réduction globale des matières et de l'énergie utilisées, ainsi qu'une intensité réduite par unité d'utilité fonctionnelle. Il pourrait s'agir par exemple de modifier les préférences des consommateurs en promouvant les produits biologiques, qui sont moins gourmands en ressources (intrants) et ont moins d'impact sur l'environnement que les produits issus des méthodes agricoles conventionnelles.
- La **production durable** vise à améliorer les produits et/ou les processus de production afin de réduire la consommation de ressources, l'utilisation de matières dangereuses et la production de déchets de polluants liées à ces produits. Ces améliorations sont effectuées en tenant compte du cycle de vie complet des produits ou processus plutôt qu'en restreignant l'analyse à des domaines géographiques ou logistiques limités. Il peut s'agir par exemple de rechercher des matières premières de substitution pour des processus de production, de recycler les déchets et les rejets d'eaux usées, et de réduire l'utilisation d'énergie par unité de produit.

La CPD a donc pour ambition de permettre la croissance économique tout en respectant les contraintes environnementales, en trouvant des moyens pour minimiser les atteintes à l'environnement naturel, et en utilisant les ressources de la planète dans une optique durable. La CPD peut également contribuer à réduire les risques environnementaux en protégeant les services écosystémiques.

L'utilisation efficace des ressources est une composante de la CPD : elle se rapporte à la manière dont les ressources sont utilisées pour apporter de la valeur à la société. L'UER reconnaît la nécessité de consommer moins de ressources et de produire moins de déchets tout en apportant des services ou des produits finaux identiques, voire plus nombreux ou de meilleure qualité.

La CPD et l'UER peuvent contribuer à dissocier ou briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement, pour que la croissance puisse se poursuivre sans aller au-delà des limites de l'environnement. En outre, la CPD et l'UER donnent aux pays en développement l'occasion de faire un grand bond, en sautant certaines étapes de développement inefficaces, polluantes et en définitive coûteuses pour s'engager d'emblée dans une voie de développement durable. Cela pourrait se traduire concrètement, par exemple, par l'utilisation d'énergie solaire dans des zones rurales afin de remplacer des sources d'énergie existantes peu fiables ou limitées.

Dans la présente publication, l'expression « **mesures de CPD et d'UER** » se rapporte à des politiques, programmes, instruments économiques, mesures volontaires, initiatives spécifiques à un secteur et activités qui sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs exposés ci-dessus.

Ces mesures embrasseront une grande diversité de secteurs économiques ; en voici quelques exemples :

- **Politiques** : politiques relatives aux énergies renouvelables/propres, politiques relatives au transport
- **Programmes** : programmes de sensibilisation nationaux ou régionaux portant sur la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets, déploiement à grande échelle d'une infrastructure améliorée pour la gestion de l'eau dans une région ou un pays
- **Instruments économiques** : taxes et prélèvements environnementaux, programmes incitatifs
- **Mesures volontaires** : objectifs volontaires en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'eau qui ne sont pas contrôlés ou imposés par les autorités
- **Initiatives spécifiques à un secteur** : mise en œuvre d'une certification pour les exploitations forestières durables, objectifs d'économie d'eau dans le secteur minier, développement et application de programmes d'écolabels pour les bâtiments
- **Activités** : mise en œuvre de pratiques agricoles durables, programmes de parkings-relais, activités de recyclage

Lectures et ressources complémentaires : Définition de la CPD et de l'UER

- PNUE DTIE CPD, www.unep.fr/scp/
- Centre Wuppertal sur la CPD, www.scp-centre.org/
- *L'histoire des choses (The Story of Stuff)*, www.storyofstuff.com/international/

Lectures et ressources complémentaires : Le rôle de la CPD et de l'UER dans la lutte contre la pauvreté

- OCDE (2008), <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/browseit/4308081E.PDF>
- Poverty Environment Net, www.povertyenvironment.net/
- Initiative pauvreté et environnement du PNUD-PNUE, www.unpei.org/
- PNUD-PNUE (2009), www.unpei.org/PDF/PEI-full-handbook-French-LR.pdf
- Banque mondiale, pauvreté et environnement, <http://go.worldbank.org/PZ1VKX8XD0>

2.2 Le rôle de la CPD et de l'UER dans la lutte contre la pauvreté

Le développement et la mise en œuvre de mesures de CPD et d'UER ont pour objectif ultime de réduire la pression sur les ressources naturelles en utilisant ces dernières de manière plus efficace. L'utilisation efficace des ressources réduit le risque de se heurter aux limites environnementales en répondant aux besoins des générations actuelles et futures. La protection de l'environnement dans le cadre de pratiques de CPD et d'UER entretient des relations étroites avec la lutte contre la pauvreté (et vice versa), notamment au sein des pays en développement. L'encadré 2.1 apporte des exemples de tels liens. Leur pertinence dépend de la situation géographique, de l'échelle spatio-temporelle et des caractéristiques économiques, sociales et culturelles des pays, des personnes, des ménages et des groupes sociaux.

Des cercles vertueux ou vicieux peuvent exister dans les interactions entre la préservation de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Des populations en meilleure santé sont par exemple plus productives du point de vue économique, de sorte que la protection de la santé contribue à assurer leurs moyens de subsistance et leur développement économique, ce qui à son tour leur assure un meilleur accès à l'alimentation et aux services de santé. Inversement, l'exposition accrue à des risques environnementaux résultant d'une mauvaise gestion des terres peut entraîner une raréfaction des ressources, des impacts négatifs sur la santé dus à une alimentation insuffisante, la contamination des ressources d'eau et un ralentissement des activités économiques.

La mise en œuvre d'initiatives et d'activités de CPD et d'UER dans les pays développés est également susceptible de bénéficier aux pays en voie de développement. La plus grande partie de la production et de la consommation intervient dans les pays développés. Ainsi, des activités de CPD et d'UER réalisées dans des pays développés peuvent avoir des retombées internationales et contribuer à faire reculer la pauvreté, ou à assurer une plus grande égalité économique. Ces retombées se produisent selon deux mécanismes :

- Une production plus efficace dans l'utilisation des ressources et moins polluante, au sein des pays développés, réduit la demande internationale pour certaines ressources rares et l'intensité d'impacts environnementaux internationaux tels les changements climatiques, qui affectent souvent les pays en développement de manière disproportionnée.
- Une consommation plus durable contribue à renforcer la demande pour des produits plus durables, ce qui peut à son tour engendrer de nouvelles opportunités commerciales pour les pays en développement.

Les mesures de CPD et d'UER ont un fort potentiel pour impulser l'avancement vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Tableau 2.1 présente des exemples de quelques OMD et de mesures de CPD et d'UER qui permettent de les réaliser.

Encadré 2.1 Liens entre la CPD/l'UER et la lutte contre la pauvreté

Capacité de résistance aux risques environnementaux. Les pauvres sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, comme les inondations et les sécheresses, les effets des changements climatiques et d'autres chocs environnementaux qui menacent leurs moyens de subsistance et nuisent à la sécurité alimentaire. Des mesures de CPD et d'UER sont susceptibles de permettre une meilleure gestion des terres, des bassins versants et des forêts, renforçant ainsi la capacité de résistance des populations pauvres face aux risques environnementaux et limitant leur exposition à de tels risques. La CPD et l'UER peuvent en outre réduire l'exposition directe à des polluants nocifs (présents dans l'air, l'eau, la nourriture et les déchets solides).

Santé. Les conditions environnementales sont à l'origine d'une grande partie des risques sanitaires auxquels les pauvres se trouvent exposés. Les facteurs de risques environnementaux sont responsables de maladies et des millions de morts pourraient être évitées chaque année grâce à un environnement plus sain. L'amélioration de la santé s'accompagne d'autres bénéfices en termes de capacité de résistance, de revenu et de développement économique. La CPD et l'UER peuvent être favorables à la santé en assurant, par exemple, un accès amélioré à de l'eau et à de la nourriture sûrs, et une meilleure gestion des déchets.

Moyens de subsistance. Les écosystèmes fournissent des services (tels que la nourriture, les fibres, le carburant, l'eau potable et l'air propre), dont les populations pauvres sont tributaires pour assurer leur bien-être et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. L'environnement génère aussi des revenus dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche, la sylviculture et le tourisme, par le biais des marchés formels et informels. Les mesures de CPD et d'UER autorisent une utilisation plus efficace de ces ressources et permettent donc d'élargir efficacement la base de ressources disponible pour répondre aux besoins des hommes. En outre, la CPD et l'UER peuvent être associées de manière très efficace au développement pro-pauvre, notamment dans les situations où l'intensité de main-d'œuvre (et l'emploi associé) remplace une dépendance forte à des intrants ou à des processus mécanisés à forte intensité d'énergie. Il arrive souvent que les initiatives environnementalement durables s'inscrivent dans une évolution plus générale vers des modes de production et de consommation responsables sur le plan social et économique, renforçant les bénéfices acquis en termes de réduction de la pauvreté.

Développement économique et évolution vers une économie verte. La qualité de l'environnement contribue directement et indirectement au développement économique et à l'emploi. Ces contributions sont particulièrement importantes dans les pays en développement. L'agriculture, l'énergie, la sylviculture, la pêche, le tourisme et d'autres secteurs contribuent au développement économique par le biais de mécanismes tels que la production de denrées alimentaires pour la consommation et la vente ou autres échanges commerciaux, la production de ressources pour la confection de marchandises destinées à la vente locale et à l'exportation, et la venue de touristes locaux ou étrangers. Les mesures de CPD et d'UER contribuent à préserver et renforcer ces services écosystémiques, soutenant ainsi le développement économique. En outre, de nombreuses mesures de CPD et d'UER qui sont principalement axées sur la protection environnementale ont des retombées positives supplémentaires en termes de développement économique. Le recours à l'agriculture biologique est par exemple bénéfique pour l'environnement grâce à une utilisation réduite de pesticides et d'engrais. Mais les bénéfices ne s'arrêtent pas là car l'élimination d'engrais qui constituent des intrants coûteux et le recours plus large au travail manuel peuvent également renforcer la rentabilité et créer de l'emploi.

Source : Adapté de PNUD-PNUE 2009.

Tableau 2.1 Contribution de la CPD et de l'UER à l'atteinte des OMD

OMD	Cible	Contribution de la CPD et de l'UER
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ par jour	Une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie des marchandises et services génère une productivité améliorée et des coûts réduits. Le développement de la demande des consommateurs pour des produits durables peut donner à des producteurs durables de pays en voie de développement la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés, l'occasion de créer des emplois et de fixer des prix avantageux pour leurs produits, facteurs qui concourent tous à faciliter la transition vers une économie verte.
	Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Une meilleure gestion des ressources et des terres agricoles par le biais de pratiques d'exploitation plus durables améliorera la productivité des terres et augmentera la disponibilité des denrées alimentaires.
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile	Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	La santé sera améliorée par l'accès à une eau potable sûre (programmes de création d'infrastructures d'alimentation en eau, protection des ressources hydriques), à une énergie propre (programmes de production décentralisée d'énergie renouvelable) et à une meilleure alimentation (projets d'agriculture durable).
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable sûre et à un système d'assainissement de base	Des infrastructures améliorées de traitement de l'eau, des programmes de prévention de la pollution, la sensibilisation à la protection des ressources hydriques, et des programmes axés sur la gestion des eaux usées industrielles augmenteront la disponibilité des ressources en eau potable et amélioreront son assainissement.

3. Développement de programmes de CPD nationaux : Planifier le changement

Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas une approche unique par laquelle des programmes de CPD nationaux peuvent ou doivent être institués, les recommandations du PNUE précédemment mentionnées (PNUE DTIE CPD 2008a) présentent un processus générique en 10 étapes susceptible d'être utilisé pour développer de tels programmes. Ces 10 étapes sont les suivantes :

1. Instauration d'un groupe consultatif.
2. Détermination du champ de l'évaluation.
3. Établissement du cadre institutionnel.
4. Choix des domaines prioritaires.
5. Définition des objectifs et établissement des cibles.
6. Choix de politiques et d'initiatives.
7. Obtention de l'approbation officielle pour le programme.
8. Mise en œuvre du programme.
9. Consignation, suivi et évaluation du programme.
10. Maintien dans la durée et amélioration du programme.

Le PNUE précise que ces 10 étapes n'ont pas à être effectuées dans l'ordre indiqué. De plus, une fois élaborés et mis en œuvre, les programmes de CPD nationaux doivent être améliorés et actualisés, selon un cycle d'amélioration continue tel que celui présenté par la figure 3.1.

Lectures et ressources complémentaires : Développement de programmes de CPD nationaux

- PNUE DTIE CPD (2008a), www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1028/PA
- PNUE DTIE CPD, Centre d'information sur la consommation et la production durables, www.unep.fr/scp/nap/clearinghouse/

Figure 3.1 Cycle d'un programme de CPD national



Source : Adapté du PNUE DTIE CPD 2008a.

La présente publication complète le processus de développement d'un programme de CPD en facilitant l'intégration du programme de CPD élaboré à la planification nationale du développement (encadré 3.1). Plusieurs des activités décrites ici sont parallèles au processus en 10 étapes décrits plus haut, mais l'accent est mis sur la composante d'intégration de ces activités.

Encadré 3.1 Expériences nationales et régionales : éléments déterminants pour l'étude de la CPD et de l'UER

Le Plan d'action de Johannesburg – le plan d'action établi par le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 – et le processus de Marrakech – l'initiative mise en place à l'issue de ce sommet pour développer un Cadre décennal de programmes sur la CPD – ont encouragé les différentes régions du monde à étudier et à mettre en œuvre des mesures de CPD de grande portée de manière coordonnée. En mars 2008, par exemple, le Conseil des ministres arabes de l'environnement, le bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest, et la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et l'Agence fédérale de l'environnement des Émirats Arabes Unis, ont organisé une table ronde réunissant des experts sur le thème de la CPD dans la **région arabe**. Par la suite, un projet de stratégie de CPD régionale, intégrant les conclusions et recommandations de la table ronde, a été présenté lors de la 40^{ème} Assemblée des ministres arabes de l'environnement.

Le processus de Marrakech a déclenché et soutenu le développement d'autres programmes régionaux de CPD. L'**Afrique** a lancé un Cadre décennal de programmes sur la CPD, qui bénéficie du soutien institutionnel de la Conférence des ministères africains de l'environnement, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et du PNUE. L'**Amérique latine** a développé sa stratégie régionale en matière de CPD et établi un conseil régional d'experts gouvernementaux sur ce thème, avec le soutien du Forum régional des ministres de l'environnement. La région **Asie Pacifique** a établi un bureau d'assistance régional sur la CPD (www.scp-help.org/) et met en œuvre une initiative régionale de croissance écologique (www.greengrowth.org/).

Des éléments déterminants internes ont conduit divers pays à étudier des mesures propres de CPD et d'UER, au-delà des exigences d'accords internationaux :

- À **Cuba**, des épisodes récents de ralentissement économique et des catastrophes naturelles comme les ouragans Gus et Ike ont convaincu des décideurs politiques de la nécessité d'améliorer les performances productives et environnementales du secteur industriel national, et d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace.
- Au **Pérou**, le souhait d'améliorer le caractère efficace, équitable et durable de l'utilisation de l'eau a conduit à l'établissement du programme « De l'eau pour tous », axé sur la demande et l'approvisionnement en eau dans le pays.
- Les inquiétudes suscitées par l'impact des changements climatiques sont à l'origine de programmes pour des solutions énergétiques durables mis en place par le **Brésil**, la **Chine**, l'**Inde** et la **Thaïlande**, parmi d'autres pays. Ces programmes ont pour but de promouvoir la production d'électricité fondée sur des ressources renouvelables, l'utilisation de chauffe-eau solaires et des initiatives autour de l'efficacité énergétique.
- Au **Bénin**, la reconnaissance des impacts négatifs de divers pesticides, dont l'Endosulfan, dans les plantations de coton du pays, a donné lieu à un certain nombre d'initiatives visant à adopter des méthodes d'exploitation biologiques qui se passent de pesticides.

4. En quoi consiste l'intégration et pourquoi l'appliquer à la CPD et à l'UER ?

On désigne par le terme « intégration » une démarche destinée à intégrer systématiquement une idée ou un thème donné au sein d'une institution ou d'un processus, de façon à modifier la nature même de la culture et des pratiques de l'entité concernée (encadré 4.1). **Intégrer une question à la planification nationale du développement consiste ainsi à lui faire une place dans l'ensemble des plans, politiques, programmes et stratégies d'un pays, ainsi que dans leur budgétisation et leur mise en œuvre.**

Encadré 4.1 Exemples d'intégration

- **Égalité des sexes.** La question de l'égalité des sexes est peut-être celle qui a été le plus largement traitée par le biais d'efforts d'intégration. L'Assemblée générale des Nations Unies (1997) définit l'intégration d'une perspective sexospécifique comme « le processus qui consiste à évaluer les conséquences, pour les femmes et pour les hommes, de toute action envisagée – loi, politique ou programme – dans tous les domaines et à tous les niveaux (...) de façon à ce que les femmes en bénéficient autant que les hommes et que les inégalités ne se perpétuent pas. »
- **Jeunesse.** L'intégration de la question des jeunes vise à assurer que le développement et les besoins des jeunes soient traités dans les politiques et les projets à travers les divers secteurs de la gouvernance et de l'économie concernés.
- **Économie informelle.** L'intégration de l'économie informelle consiste, entre autres, à veiller à ce que toutes les politiques et mesures à destination de secteurs économiques spécifiques ou de toute la partie « offre » de l'économie prennent en compte les segments de l'économie qui opèrent hors du secteur officiel, les problèmes particuliers auxquels ils sont confrontés, et les implications que des mesures destinées au secteur officiel peuvent avoir sur le secteur informel.
- **Liens entre pauvreté et environnement.** L'intégration d'une démarche soulignant les liens entre les efforts de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté est une approche relativement récente. Ces liens sont précisés dans l'encadré 2.1 ; un manuel sur l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement a été élaboré par le PNUD-PNUE (2009).

La CPD et l'UER doivent être intégrées à tout l'éventail des politiques, programmes, stratégies et budgets de l'État, y compris ceux de portée macro-économique et sectorielle, afin de soutenir des modes de production et de consommation des biens et services qui soient moins polluants et qui utilisent plus efficacement les ressources.

Cette intégration contribue à **assurer le caractère durable des politiques**, atténue le risque qu'une mesure soit considérée comme un projet ou un programme ponctuel, et l'inscrit parmi les priorités lorsque des décisions de répartition du budget sont prises. De surcroît, de nombreux pays en voie de développement reçoivent une assistance financière directe de donateurs. Si un thème donné est intégré aux efforts généraux de développement d'un pays, les chances d'obtenir des fonds pour la mise en œuvre de mesures augmentera. L'intégration est un effort pluriannuel qui doit être mené à bien à différentes échelles – nationale, infranationale, et dans les divers secteurs concernés.

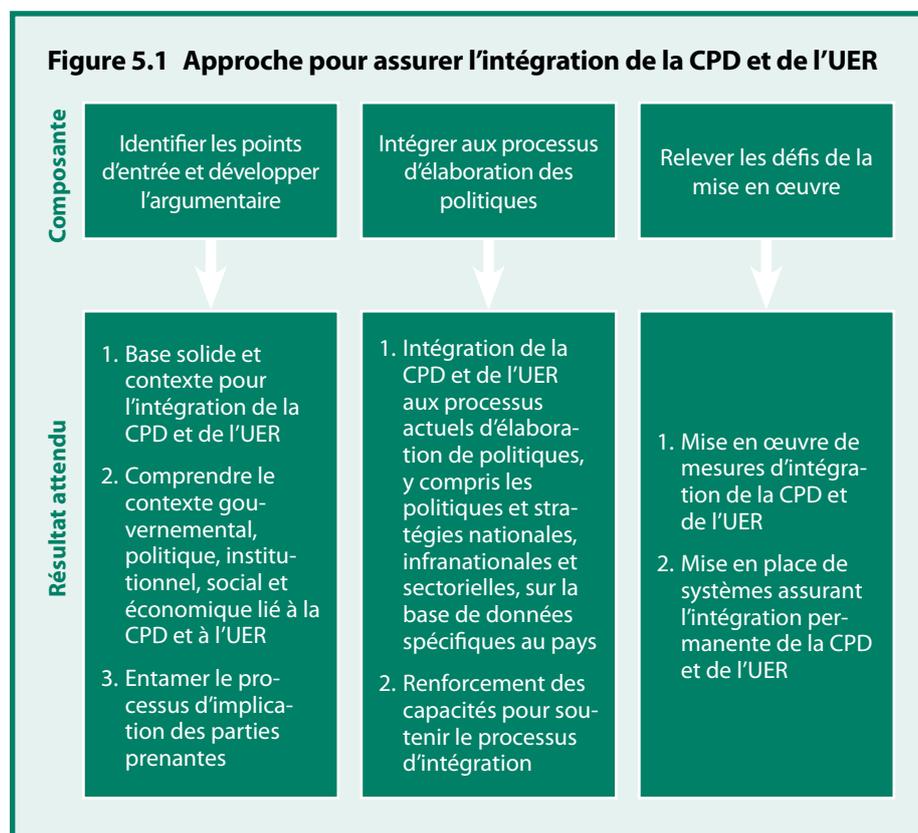
Une intégration efficace exige d'utiliser un **arsenal d'approches tactiques** pour encourager la prise en compte et le traitement prioritaires des questions concernées dans la planification et les décisions politiques. L'Institut International pour l'Environnement et le Développement a identifié différents mécanismes et approches qui permettent notamment de porter les questions environnementales à l'attention des organisations et des personnes impliquées dans les prises de décisions sur le développement économique, social et physique d'un pays (à l'échelle nationale et infranationale), et d'assurer la prise en compte de l'environnement lorsque de telles décisions sont prises (IIED 2008). Ces mécanismes sont les suivants :

- Une tactique générale (modalités à utiliser pour soulever une question, montrer l'importance d'un enjeu, se faire entendre)
- Instruments spécifiques, outils techniques et méthodes analytiques (par ex. pour recueillir des informations, planifier et contrôler)
- Méthodes pour consulter et impliquer des parties prenantes
- Un éventail d'approches plus informelles, locales, et de nature volontaire

La démarche proposée dans cette publication pour l'intégration de la CPD et de l'UER utilise nombre de ces éléments.

5. Approche programmatische pour intégrer la CPD et l'UER

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE ont aidé des gouvernements à intégrer les liens entre pauvreté et environnement à la planification de leur développement, acquérant de l'expérience au fil des ans et tirant de ces actions des enseignements. Il en ressort que l'intégration, pour être efficace, exige une approche programmatique prolongée et adaptée aux conditions nationales. Le cadre proposé ici pour l'intégration de la CPD et de l'UER se fonde sur cette approche programmatique. Elle comprend trois composantes, dont chacune suppose une série d'activités pour lesquelles un ensemble de méthodologies et d'outils peuvent être utilisés (PNUD-PNUE 2009). Ces trois composantes, et les résultats attendus, sont présentés dans la figure 5.1.



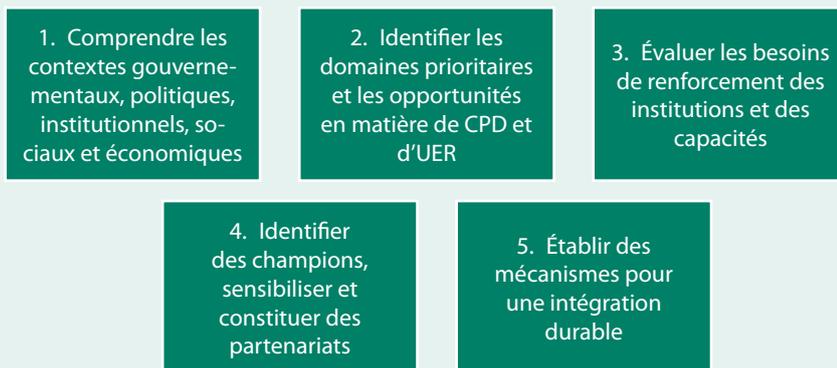
Lectures et ressources complémentaires : Approche programmatique

- PNUD-PNUE (2009), www.unpei.org/PDF/PEI-full-handbook-French-LR.pdf

L'implication des parties prenantes, la coordination avec la communauté en charge du développement, et le renforcement des institutions et des capacités interviennent tout au long des efforts d'intégration, du démarrage jusqu'au moment où l'intégration d'opportunités de CPD et d'UER à tous les processus de décision politique et de planification devient institutionnalisée.

Un traitement plus approfondi des trois composantes du programme d'intégration est présenté aux chapitres 5.1, 5.2 et 5.3 respectivement.

Figure 5.2 Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire



5.1 Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire

La Figure 5.2 montre les éléments impliqués dans la première composante : trouver les points d'entrée et développer l'argumentaire. Les trois premiers éléments se rapportent aux analyses requises pour déterminer les conditions de l'intégration ; les deux derniers portent sur les actions nécessaires pour se préparer à l'intégration

5.1.1 Comprendre les contextes gouvernementaux, politiques, institutionnels, sociaux et économiques

Questions utiles

Processus d'élaboration des politiques

- Quels sont les processus utilisés pour développer des politiques, des stratégies et des budgets qui définissent l'utilisation, la production et la consommation de ressources, notamment dans des domaines et secteurs comme l'énergie, l'eau, la gestion des ressources et les attributions de droits, le développement du commerce et de l'industrie, l'éducation et la protection de l'environnement ? Ces processus peuvent comprendre la planification au sein des ministères, les consultations intergouvernementales et les lignes directrices relatives aux prises de décisions, les processus parlementaires et les recherches commanditées.
 - Ces processus sont-ils développés à intervalle annuel ou à plus long terme ?
 - Quels sont les principaux résultats de ces processus (livres blancs, documents-cadres de politique, plans stratégiques, etc.) ?
- Comment les priorités relatives à l'environnement, à l'économie et au développement sont-elles formulées ? En d'autres termes, quels sont les éléments qui influencent les plans de développement national, les politiques nationales environnementales ou les plans d'action, les politiques sectorielles pertinentes, les stratégies nationales de développement durables, et les processus de budgétisation ?
- Quelles sont les relations entre les processus techniques, politiques et institutionnels ?
- Des plans, politiques, processus, stratégies et activités existants ou futurs, lesquels ont une pertinence à l'égard de l'intégration de la CPD et de l'UER ?

Rôles et responsabilités

- Quelles sont les personnes essentielles qui définissent l'utilisation des ressources et les tendances en matière de production et de consommation au sein du pays ? (Il peut s'agir de décideurs et de responsables au sein du gouvernement, d'ONG, de l'industrie et du commerce, des médias et de la société civile). Comment agissent-ils ?
- Quelles sont les personnes clés qui influencent les processus d'élaboration des politiques ? (Il peut s'agir d'hommes/de femmes politiques, de chercheurs, de médias, de technocrates, d'associations de consommateurs et du secteur privé). Comment agissent-ils ?
- Quelles sont les autres parties prenantes impliquées dans la prise de décisions, et selon quelles modalités ?

Pour être efficace, l'intégration doit s'appuyer sur une compréhension approfondie des contextes au sein desquels la CPD et l'UER seront intégrées. Cette compréhension s'appuie à son tour sur un état des lieux qui permet de

connaître de manière détaillée les contextes gouvernementaux, politiques, institutionnels, sociaux et économiques.

Si le pays a développé un programme national de CPD en s'appuyant sur les recommandations du PNUE (PNUE DTIE CPD 2008a), la plupart des informations requises pour dresser cet état des lieux auront déjà été recueillies. Des examens ultérieurs pourront être effectués pour identifier des lacunes dans les informations et recueillir les données supplémentaires susceptibles d'être nécessaires. Les sources d'information peuvent être des documents officiels tels que des directives pour la planification et l'établissement du budget, des politiques nationales et sectorielles et des programmes de développement économiques, ainsi que des consultations ciblées avec des parties prenantes.

Les organismes pouvant être compris dans cet état des lieux institutionnel sont les suivants :

- **Ministères ou organes de l'État**, dont ceux concernés par l'environnement, la finance, l'économie, la planification stratégique, le commerce et l'industrie, les gouvernements infranationaux/municipalités, le tourisme, l'énergie, l'éducation, le transport, l'eau et la sylviculture
- **ONG**, dont les ONG environnementales, les groupes communautaires, les groupes militant pour le droit à la terre, les groupes de défense des intérêts autochtones, les coopératives de consommateurs et commerciales, et les associations du secteur privé
- **Autres entités**, dont les organismes du secteur industriel (associations de secteur, chambres de commerce, associations d'importation et d'exportation), syndicats, fédérations agricoles, institutions universitaires et de recherche, consommateurs et groupe de défense des intérêts des consommateurs, détaillants et médias

Le Tableau 5.1 présente des exemples de plans, politiques, processus et stratégies pouvant être pertinents à l'égard de la CPD et de l'UER, qu'il convient d'inclure dans l'état des lieux s'ils existent.

Tableau 5.1 État des lieux des plans, politiques, processus ou stratégies

Type de plans, politiques, processus ou stratégies	Exemples
Plans et stratégies nationaux	Documents de stratégies de lutte contre la pauvreté, plans d'action nationaux sur l'environnement, plans de développement nationaux, stratégies de développement nationales fondées sur les OMD, stratégies et plans d'action nationaux sur le développement durable, plans de mise en œuvre d'OMD
Plans et stratégies sectoriels	Politiques portant sur les déchets, l'eau, la santé, l'énergie, le commerce et l'industrie, les marchés publics, l'agriculture, le transport et l'éducation ; le développement du secteur privé ; la R&D et l'innovation ; les droits d'exploitation minière
Processus budgétaires	Processus national d'élaboration ou d'examen du budget (par ex. cadre des dépenses à moyen terme, examen des dépenses publiques), budgets sectoriels, budgets infranationaux
Stratégies ciblant une question spécifique	Changements climatiques, biodiversité, production plus « propre », développement industriel, développement des ressources minières
Plans et processus à l'échelle infranationale	Plans locaux de développement intégré, budgets municipaux ou infranationaux, initiatives infranationales de développement économique, politiques de décentralisation

5.1.2 Identifier les domaines prioritaires et les opportunités en matière de CPD et d'UER

Questions utiles

- Quelles sont les priorités relatives à l'environnement, à l'économie et au développement dans le pays ?
- Quels domaines de la CPD et de l'UER ont été couverts par des politiques, des instruments et des initiatives et activités régionales, infranationales et sectorielles existantes ? Les plans, politiques, processus, stratégies et mesures d'application identifiés durant l'état des lieux institutionnel seront utiles pour répondre à cette question.
- Quels domaines ont été couverts par des politiques abandonnées ou des activités achevées ?
- Quels sont les domaines prioritaires qui ont été définis par des pays similaires ?
- Quels domaines poseraient les plus grandes difficultés de mise en œuvre ?
- Quels domaines importants n'ont toujours pas été couverts ?

(Source : PNUÉ DTIE CPD 2008a.)

En apportant des réponses à ces questions, il est également utile d'étudier les points suivants :

- Quels sont les domaines de CPD et d'UER qui seront les plus faciles à mettre en œuvre au cours des premières étapes du processus d'intégration ?
- Quels sont les personnes, groupes ou institutions qui ont le plus de poids ou d'influence sur le système concerné ? Il peut s'agir d'hommes/de femmes politiques, de chercheurs, de médias, de technocrates, d'associations de consommateurs et du secteur privé.
- Quels sont les processus en cours de développement ou d'examen qui fournissent des opportunités d'intervention ?

Dans l'idéal, l'intégration s'appuiera sur le processus de développement de programmes nationaux de CPD. Si un tel programme a été élaboré pour le pays, des domaines prioritaires et des opportunités de CPD et d'UER auront déjà été identifiés. Lorsqu'un certain temps s'est écoulé entre le développement des programmes CPD et le processus d'intégration, il peut être opportun de réexaminer ces domaines prioritaires et opportunités pour s'assurer qu'ils sont encore valables.

Si des priorités et des opportunités de CPD et d'UER n'ont pas été définies, il convient de les générer par le biais d'entretiens individuels et d'ateliers avec des parties prenantes tant gouvernementales que non gouvernementales, et par l'examen de documents et d'études existants, dont ceux qui se rapportent aux points suivants :

- **Activités internationales, régionales, nationales, infranationales et sectorielles.** Ces activités doivent inclure les initiatives développées de manière indépendante qui ne sont toujours pas coordonnées (qu'elles aient été développées par des agents différents ou conçues à différents niveaux). Il peut s'agir de plans-cadres décennaux régionaux (tels le plan-cadre décennal africain sur la CPD), de programmes régionaux pour une production plus propre (telle l'initiative d'économie d'eau du secteur africain de la brasserie), et d'autres initiatives pertinentes, comme celles axées sur la réduction de la production de déchets ou de la consommation d'énergie au sein d'un secteur industriel spécifique.
- **Situation actuelle dans le pays.** Il peut s'agir de rapports sur l'état de l'environnement (présentant les défis actuels et émergents dans le pays), les dotations en ressources (minéraux, eau, potentiel agricole, capital humain, biodiversité, etc.), la consommation et la production de ressources, les importations et exportations, les profils économiques, les priorités sociales et économiques et les schémas de dépense pour la R&D.

- **Prévisions.** Ces prévisions doivent couvrir les modes prévus de consommation et de production de l'industrie, du commerce et des ménages, ainsi que les tendances sociodémographiques.

L'encadré 5.1 présente des expériences nationales et régionales autour de l'identification des domaines prioritaires de CPD et d'UER ; l'encadré 5.2 fournit des exemples supplémentaires de domaines prioritaires.

Encadré 5.1 Expériences nationales et régionales : approches pour l'identification de domaines prioritaires de CPD et d'UER

- Pour développer son programme national de CPD, le **Sénégal** a entrepris une analyse approfondie des secteurs nationaux prioritaires sur le plan du développement social et économique, couvrant entre autres les modes de consommation existants et souhaitables. Cette analyse a permis d'identifier aussi bien les bonnes pratiques en matière de CPD que les domaines où la production n'était pas jugée conforme aux principes de durabilité, aboutissant à une synthèse des principaux domaines sur lesquels il convenait d'axer le programme. De multiples points de vue ont été intégrés à cette analyse par le biais d'une large consultation des parties prenantes.

Le programme final identifiait un grand nombre de domaines prioritaires de CPD couvrant les secteurs primaire (sylviculture, agriculture, eau, élevage), secondaire (industrie, construction, énergie) et tertiaire (tourisme, transport, commerce).

- Les priorités stratégiques du programme de CPD de l'**Île Maurice** ont été choisies en menant des consultations auprès d'experts et des entretiens ciblés avec des parties prenantes clés. L'objectif de ces discussions était de parvenir à définir un ensemble de priorités qui répondraient aux exigences suivantes :
 - Encourager les liens entre les politiques et les programmes existants
 - Éviter la duplication de stratégies et programmes existants
 - Accomplir les objectifs du gouvernement et des Nations Unies
 - Obtenir le maximum de résultats bénéfiques possibles

Les domaines prioritaires identifiés étaient les suivants :

- Utilisation efficiente des ressources (énergie, eau, bâtiments et construction durables)
 - Éducation et sensibilisation en faveur de modes de vie durables
 - Gestion et recyclage intégrés des déchets solides
 - Pratiques durables au sein des services publics
 - Offre et demande de produits durables sur le marché
- Au cours des premières étapes d'analyse de la CPD, l'**Argentine** a réalisé deux études portant sur les modes de consommation des ménages, l'une qualitative et l'autre quantitative. Ces études ont permis d'identifier les domaines prioritaires relatifs à la consommation qu'il conviendrait d'inclure dans le programme CPD du pays (qui n'a pas encore été finalisé).
 - À **Cuba**, des domaines prioritaires ont été définis en tenant compte des problèmes environnementaux, des objectifs et des cibles identifiés par la Stratégie nationale pour l'environnement, et des besoins urgents du pays suite aux dévastations provoquées par les ouragans Gustav et Ike. Les domaines prioritaires préliminaires identifiés étaient la production de nourriture, l'énergie, la gestion des ressources hydriques, la construction durable et la gestion des déchets.
 - L'organisation de tables rondes réunissant des experts est une autre approche permettant d'identifier les priorités. Une telle réunion a été organisée avec des représentants de la région arabe afin de discuter de domaines CPD prioritaires. Les priorités CPD régionales identifiées étaient l'énergie, l'eau, les déchets, le développement rural et la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'éducation et les modes de vie durables. Des marchés publics à caractère durable ont également été signalés comme un domaine d'intérêt potentiel dans cette région.

Encadré 5.2 Exemples de domaines prioritaires et d'opportunités en matière de CPD et d'UER

- **Énergie.** De nombreux pays ont établi des objectifs pour augmenter la production d'énergie renouvelable à partir de différentes sources (solaire, éolienne, hydrique, géothermique et biomasse), ainsi que l'utilisation de chauffe-eau et de cuisinières à énergie solaire. La **Chine** s'est par exemple fixé pour objectif d'assurer 15 % de sa demande énergétique totale via des énergies renouvelables d'ici 2020 ; le Pakistan a établi un objectif similaire de 10 % d'ici 2015 ; et l'Argentine vise 8 % de consommation d'énergies renouvelables d'ici 2016.
- **Eau.** La **République Unie de Tanzanie** propose différentes activités pour la gestion de la demande en eau dans le cadre de son programme CPD national. Ces activités comprennent des programmes de sensibilisation et d'éducation du public pour promouvoir des pratiques et une utilisation efficaces de l'eau, des programmes pour encourager les institutions et les ménages à recueillir l'eau de pluie, et l'établissement de modèles de prix de nature à encourager une utilisation efficace de l'eau. Des programmes à échelle communautaire sont proposés actuellement dans des zones urbaines et rurales afin d'améliorer l'assainissement de l'eau.
- **Transport.** Dans le cadre de son programme CPD national, l'**Île Maurice** propose de favoriser des changements de comportement chez les consommateurs et d'engager une évolution vers de nouveaux modes de transport via différentes mesures, telles que des programmes de parkings-relais, des incitations au covoiturage et la promotion d'une utilisation accrue de la bicyclette par des campagnes d'éducation et de sensibilisation.
- **Construction et bâtiments.** Renforcer la construction et le fonctionnement durables des bâtiments est un objectif partagé par de nombreux pays à travers le monde. L'**Afrique du Sud** instaure actuellement un système de classement volontaire « Green Star » qui peut être utilisé pour noter les performances environnementales des bâtiments.

5.1.3 Évaluer les besoins de renforcement des institutions et des capacités

Questions utiles

- Quels sont les points forts des institutions et des entités qui promouvoir le processus d'intégration de la CPD et de l'UER ? Quels sont les points faibles des institutions et des entités qui freineront le processus ?
- Quels sont les défis qui se posent et qui se poseront sans doute à l'avenir au sein des institutions en rapport avec le processus d'intégration ?
- Quelles sont les capacités à développer pour permettre la réussite de l'intégration ?
- Quel soutien sera apporté par les secteurs de l'industrie et du commerce et/ou par les consommateurs pour promouvoir l'intégration de la CPD et de l'UER ?

L'évaluation des institutions et des entités visera dans un premier temps à déterminer le niveau de compréhension des défis et des opportunités de CPD et d'UER au sein de secteurs spécifiques, et les contextes gouvernementaux, institutionnels et politiques sous-jacents (encadré 5.3). L'évaluation vise également à déterminer les capacités en rapport avec le processus d'intégration proprement dit.

Cet exercice est mené à bien en passant en revue les évaluations existantes des institutions et des entités. Si un programme CPD national a été développé, certaines de ces informations seront déjà disponibles.

Encadré 5.3 Expériences nationales : points forts et points faibles des institutions

- L'une des principales limitations institutionnelles identifiées à **Cuba** est une sensibilisation insuffisante aux enjeux liés à la CPD parmi les décideurs au sein des différents ministères, et des ressources humaines insuffisantes. Le manque de ressources financières et matérielles ajoute d'autres difficultés. Parmi les points forts identifiés, on compte la volonté politique du gouvernement de développer des politiques et pratiques plus durables, et l'existence de groupes de travail dans différents ministères.
- Soutenir le développement d'un programme de CPD national et l'intégration de la CPD et de l'UER pose des défis en **Afrique du Sud**, comme l'absence de plans de relève pour les personnes qui soutiennent actuellement le processus, une rotation importante du personnel au sein du gouvernement, et la concurrence (donc l'absence de coordination) entre les différents services de l'État.

5.1.4 Identifier des champions, sensibiliser et constituer des partenariats

Il est vital d'identifier et d'impliquer des champions pour impulser le processus d'intégration continu de la CPD et de l'UER. Dans l'idéal, il convient de faire intervenir plusieurs champions dans le processus, en associant des représentants de la haute fonction publique et du secteur privé ; ce dernier est susceptible de présenter une rotation du personnel moins importante et donc plus de continuité. Il convient d'impliquer des champions non seulement dans le secteur de l'environnement mais dans tous les secteurs où la CPD et l'UER sont pertinents, notamment ceux du commerce et de l'industrie et des organismes liés aux consommateurs. L'encadré 5.4 rapporte des expériences récentes de certains pays avec des champions. Les degrés divers de réussite, illustrés par ces expériences, renforcent l'idée qu'il convient d'avoir recours à plusieurs champions, dont certains pourraient bénéficier d'actions de formation ou de mentorat.

En plus d'impliquer des champions et d'autres représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les pays qui se lancent dans l'intégration de la CPD et de l'UER devraient tenter d'instaurer des liens avec des partenaires extérieurs, y compris de pays voisins pouvant bénéficier d'une

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Impliquer le gouvernement, les ONG, la société civile, l'industrie, les associations de consommateurs et médias dès les premières étapes du processus d'intégration, pour sensibiliser, instaurer un consensus, stimuler l'engagement et constituer des partenariats.
- ✓ Mobiliser les champions pour soutenir le processus d'intégration.
- ✓ Introduire les efforts d'intégration au sein des initiatives existantes et associées.
- ✓ Accéder aux enseignements et aux bonnes pratiques des pays ayant eu des expériences similaires.
- ✓ Impliquer la communauté en charge du développement.
- ✓ Recourir aux médias pour diffuser les informations.

Lectures et ressources complémentaires : Évaluer les besoins de renforcement des institutions et des capacités

- FEM Global Support Programme (2005), <http://nca.undp.org/docs/54.pdf>
- OCDE (2009), www.oecd.org/dataoecd/60/7/42898798.pdf
- PNUD (2007), http://europeandcis.undp.org/uploads/public/File/Capacity_Development_Regional_Training/UNDP_Capacity_Assessment_Users_Guide_MAY_2007.pdf

De nombreux autres outils et méthodologies sont disponibles et peuvent être adaptés aux priorités et aux circonstances nationales. De plus amples informations sont disponibles sur www.capacity.org/ et www.environmental-mainstreaming.org.

Lectures et ressources complémentaires : Identifier des champions, sensibiliser et constituer des partenariats

- [Table ronde de la région Asie-pacifique sur la consommation et la production durables, www.aprscp.net/](#)
- [Table ronde de la région Afrique sur la consommation et la production durables, www.arscp.org/](#)
- [Tennyson \(2003\), www.energyandenvironment.undp.org/indexAction.cfm?module=Library&action=GetFile&DocumentAttachmentID=1437](#)
- [PNUE et Futerra \(2005\), www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/0679/PA](#)

Encadré 5.4 Expériences nationales : Champions pour la CPD et l'UER

- À **Cuba**, le Groupe national pour une production plus propre et une consommation durable, créé en 2004, est le champion des processus de CPD et d'UER du pays. Ce groupe est piloté et coordonné par le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement qui, après avoir défini son équipe de champions, a demandé à d'autres ministères concernés de désigner des représentants ou coordinateurs afin de travailler en faveur de la CPD dans chaque secteur. Ainsi, le ministère s'est assuré le soutien d'autres services au sein du gouvernement.
- En **Argentine**, le Secrétaire à l'environnement et au développement durable a été le premier champion chargé d'étudier la question de la CPD dans ce pays, et a bénéficié de l'appui solide du Ministère de la science et de la technologie comme du Secrétariat à l'énergie. Un soutien supplémentaire a été apporté par le secteur privé grâce à sa participation active à des groupes de travail et comités.
- En **Argentine** et au **Sénégal**, le fait qu'une unique personne soit chargée de promouvoir la CPD a nui au processus de développement (et par la suite d'intégration) d'un programme CPD national. Dans ces deux pays, le champion responsable de ces processus a été remplacé, affaiblissant les efforts engagés pour finaliser et/ou mettre en œuvre l'initiative de CPD.
- À **l'Île Maurice**, le Ministère de l'environnement est l'organisme champion qui coordonne et soutient la mise en œuvre du programme CPD national. Son engagement envers ce processus a abouti à la formation d'une unité spéciale dédiée au programme.

expérience dans ce domaine. Il est particulièrement important d'approcher, à l'échelle nationale et internationale, les secteurs du commerce et de l'industrie et les organismes professionnels et de représentation des consommateurs.

La communauté en charge du développement – comme par exemple des institutions internationales de financement, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, et des ONG nationales et internationales – peut également s'avérer être un partenaire de poids. Ces institutions peuvent apporter des contributions importantes au processus d'intégration, et établir des initiatives conjointes ou assurer un financement dans le pays pour la mise en œuvre de mesures de CPD ou d'UER.

La sensibilisation, qu'elle vise à identifier et impliquer des champions, constituer des partenariats ou éduquer le public, peut être opérée par le biais d'entretiens individuels, d'ateliers avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, de visites sur le terrain, de collaborations avec les médias (encadré 5.5), de campagnes de sensibilisation du public, et en utilisant des informations recueillies localement sur les préférences des consommateurs.

L'intégration de la CPD et de l'UER ne doit pas être menée à bien de manière isolée. Dès que possible, il convient d'associer ces efforts d'intégration à

Encadré 5.5 Expériences nationales : Implication des médias dans les actions de sensibilisation

- Au **Liban**, les planificateurs de la CPD diffusent périodiquement des communiqués de presse, achètent du temps d'antenne pour diffuser des informations sur la CPD, et invitent les médias à couvrir tous les événements relatifs à la CPD organisés par l'État et le secteur privé.
- Indalo Yethu est une campagne environnementale coordonnée qui a été instaurée par le gouvernement en **Afrique du Sud**. La campagne promeut des pratiques écologiques et respectueuses de l'environnement dans le cadre d'un mode de vie viable, en recourant largement aux médias pour atteindre ses objectifs.
- Le programme national de CPD élaboré dans **l'île Maurice** recommande, entre autres, que le gouvernement envisage d'appliquer une taxe d'1 % sur la publicité et utilise les fonds collectés pour produire et diffuser des publicités promouvant des modes de vie durables. Il a également recommandé que le Ministère de l'environnement contacte régulièrement des journalistes de la presse couvrant les questions environnementales afin de communiquer les objectifs, cibles et résultats du programme. À cet égard, des journalistes qui abordent régulièrement les questions environnementales dans les deux journaux les plus lus du pays ont été invités à participer à des comités consultatifs et groupes de travail se consacrant à l'élaboration du programme de CPD national. Ces journalistes ont par la suite publié de nombreux articles sur différents sujets se rapportant à la CPD, contribuant ainsi à mieux faire connaître ce programme dans le pays.
- **Cuba** reconnaît le rôle important que les médias jouent dans la mise en œuvre d'un programme de CPD en participant aux campagnes de diffusion des informations, comme celles qui portent sur les économies d'eau et d'énergie, le recyclage des déchets et d'autres activités. Les médias ont été impliqués dans le développement du programme de CPD par le biais d'ateliers, de communiqués de presse et de programmes de télévision (dont une série d'émissions sur les thèmes de la production propre et de la protection environnementale). L'implication des médias s'est révélée efficace pour éduquer le secteur privé et susciter un intérêt envers l'amélioration des performances environnementales chez les organismes de ce secteur.
- Le **Nicaragua** a eu recours aux médias pour annoncer des projets et des initiatives autour de la production propre, ainsi que pour mettre en valeur des pratiques optimales par le biais de prix récompensant une production plus propre.

d'autres liés aux domaines de la pauvreté et de l'environnement, afin de créer des synergies à différents niveaux.

5.1.5 Établir des mécanismes pour une intégration durable

Une intégration continue et durable doit pouvoir s'appuyer sur des mécanismes efficaces qui permettent aux champions impliqués dans le processus de collaborer efficacement entre eux et avec les ministères dédiés aux secteurs clés, les organismes infranationaux, les acteurs non gouvernementaux et la communauté du développement. Les activités suivantes sont nécessaires pour créer de tels mécanismes :

- **Identification d'une institution chef de file responsable**

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Identifier les mécanismes et institutions existants susceptibles de soutenir l'intégration.
- ✓ Identifier une institution chef de file.
- ✓ Établir ou impliquer un comité directeur et des équipes de travail spéciales ou des comités techniques.
- ✓ Mettre en place des dispositifs institutionnels et de gestion et des systèmes de soutien.
- ✓ Mettre en place des plans de relève.

Il convient d'utiliser des mécanismes et institutions existants lorsque cela est possible. De nouveaux outils et entités ne devraient être créés qu'en l'absence de mécanismes existants appropriés.

de fournir les orientations essentielles du processus d'intégration. Dans de nombreux pays, ce rôle est rempli par le ministère de l'environnement ou par une autorité similaire de gestion de l'environnement. Cette institution chef de file ne doit pas s'appuyer sur un individu unique, et un plan de relève approprié doit être en place en prévision du départ éventuel de cette personne. Une forte adhésion du bureau de la vice-présidence/présidence et/ou du ministère des finances, ainsi qu'une planification du processus d'intégration sont d'une importance cruciale.

- **Impliquer ou instaurer un comité directeur chargé de définir les orientations stratégiques et politiques des efforts à mener.** Ce comité peut comprendre des représentants de haut niveau des institutions environnementales, des ministères de la planification et des finances, des ministères sectoriels, des organismes infranationaux et des acteurs non gouvernementaux (industrie, commerce, groupes de consommateurs). Cette fonction pourrait être confiée à un organe existant, tel un groupe de travail sur l'environnement ou le développement durable, un comité directeur national coordonnant les activités pour une production plus propre, ou le comité directeur d'une initiative d'intégration plus large.
- **Instaurer ou impliquer des équipes spéciales ou comités techniques chargés de mener à bien les activités et les tâches nécessaires pour réaliser l'intégration.** Ces équipes ou comités peuvent être axés sur un secteur particulier (en rassemblant par exemple des représentants du commerce et de l'industrie, du secteur de l'énergie et/ou de l'eau) ou sur une question donnée (telle la gestion des ressources minières, la protection de la biodiversité, la protection des droits des consommateurs) ou peuvent embrasser plusieurs secteurs et questions.

Ces comités peuvent ensuite mettre en place des modalités de travail pour déterminer la façon dont ils contribueront au processus de planification du développement national, notamment par le biais de groupes de travail thématiques, de réunions des parties prenantes, de l'élaboration de documents de travail ou de notes d'orientation ou par la liaison avec l'équipe de rédaction de la politique ou de la stratégie de développement national, etc. (PNUD-PNUE 2009).

Les équipes doivent définir un cadre de gestion commun comprenant un accord sur les ressources humaines mises à disposition et les mécanismes financiers pour le processus d'intégration (tels le budget, les mécanismes de reddition de comptes, les sources de fonds, etc.). Des dispositions associées supplémentaires doivent être définies, comme le plan de travail pour l'intégration, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'accès à une assistance technique. Des ressources humaines suffisantes doivent être affectées pour permettre la gestion courante des efforts d'intégration, au niveau de la direction, des conseils techniques et de l'administration (PNUD-PNUE 2009).

Bien qu'aucun pays n'ait entrepris un processus formel global d'intégration de la CPD et de l'UER, l'encadré 5.6 présente deux exemples nationaux qui pourraient être utiles pour développer des programmes de CPD nationaux et soutenir les activités associées.

Encadré 5.6 Expériences nationales : Mécanismes d'intégration

- Différents mécanismes utiles ont été élaborés en **Argentine** au cours du développement du plan de CPD de ce pays. Trois groupes de travail réunissant des représentants du gouvernement, de l'industrie, des ONG et le milieu universitaire ont été établis initialement afin d'identifier les priorités en matière de CPD. À partir de ces groupes de travail, un comité consultatif a été créé pour guider le développement et la mise en œuvre d'un programme au sein du pays. Ce comité consultatif a été institutionnalisé aux termes d'une résolution émanant du Secrétariat à l'environnement et au développement durable, et dispose par conséquent d'une influence significative. Le pays a depuis établi un service relevant du Secrétariat à l'environnement et au développement durable, dont le seul but est de promouvoir la CPD en Argentine. Néanmoins, en raison de changements politiques au sein du secrétariat, les activités liées au CPD ont changé de priorité et d'orientation. À la suite de cela, le comité est resté inactif et les actions mises en œuvre étaient principalement axées sur une production plus propre. À l'heure où ce document est écrit, des indications donnent à penser que les activités du comité pourraient bientôt reprendre.
- À **Cuba**, un mécanisme existant (le Groupe national pour une production plus propre et une consommation durable et ses équipes spéciales dans les ministères concernés) a été utilisé pour soutenir le développement du programme de CPD. Le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement pilote et coordonne le travail de l'ensemble des parties prenantes et autres champions, ainsi que le travail à l'échelle sectorielle, conformément aux politiques et stratégies en cours. Chacun des ministères représentés dans le groupe national dispose de groupes de travail sectoriels, et les champions collaborent directement avec des groupes du secteur industriel, des industries particulières et d'autres organisations. Ils diffusent également des informations sur les activités et les avancées obtenues dans le domaine de la CPD par le biais des médias.

5.2 Intégration de la CPD et de l'UER aux processus politiques

La Figure 5.3 présente les éléments de la composante suivante des efforts d'intégration. Les éléments 1 et 2 sont des points supplémentaires à analyser, tandis que les éléments 3 et 4 se rapportent à des actions à entreprendre.

Figure 5.3 Intégration de la CPD et de l'UER aux processus politiques

1. Développer des données détaillées spécifiques au pays sur les domaines prioritaires de CPD et d'UER

2. Impliquer le gouvernement pour influencer les processus politiques

3. Développer et évaluer le coût des politiques de mise en œuvre

4. Renforcer les capacités au sein des institutions

5.2.1 Développer des données détaillées spécifiques au pays sur les domaines prioritaires de CPD et d'UER

Questions utiles

- Quels sont les domaines prioritaires pour l'intégration de la CPD et de l'UER ?
- Quels sont les domaines et les opportunités qui sont le plus susceptibles de produire un impact positif sur la société et l'environnement ?

Lectures et ressources complémentaires :
Développer des données détaillées spécifiques au pays sur les domaines prioritaires de CPD et d'UER

- **PNUD-PNUE (2008),**
www.unpei.org/PDF/primer-complete-LR.pdf

Les activités menées à bien précédemment dans le cadre du processus (cf. chapitre 5.1.2) identifient sur le plan **qualitatif** les domaines prioritaires et les opportunités, ainsi que les programmes et politiques existants pour la CPD et l'UER. Ces informations seront par la suite complétées par des données **quantitatives** et semi-quantitatives se rapportant aux domaines prioritaires privilégiés. Les sources d'information utilisées pour obtenir de telles données peuvent inclure les suivantes :

- Rapports sur la situation environnementale
- Données commerciales
- Données sur la production industrielle et les activités commerciales
- Données sur les activités de consommation des industries et des ménages
- Études économiques
- Expériences d'autres pays

Une fois les données réunies, il faut les analyser dans l'optique de l'évaluation des opportunités de CPD et d'UER. L'encadré 5.7 décrit deux ensembles d'approches qui peuvent être utiles à cet égard. Toutefois, différentes contraintes (budget, temps), peuvent limiter le degré d'application de tels outils.

Cet élément de l'intégration peut comporter une dimension politique, car des pressions politiques peuvent s'exercer afin que les efforts soient axés sur certains domaines très médiatisés susceptibles de faire gagner des votes ou de s'attirer les faveurs de la communauté, plutôt que sur ceux qui peuvent bénéficier le plus à la société et à l'environnement. Il faut, dans la mesure du possible, éviter que les programmes politiques qui laisseraient de côté les domaines d'intégration à fort impact, ne deviennent des programmes dominants.

Encadré 5.7 Outils et approches contribuant à l'évaluation des opportunités de CPD et d'UER

- Des **approches fondées sur le cycle de vie** permettent de mener une analyse dépassant les frontières d'une entreprise ou d'une activité donnée pour embrasser les impacts ou les coûts d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie. Une telle analyse s'attache à examiner les filières d'approvisionnement (extraction, traitement et transport des matières premières utilisées dans un processus ou service donné), l'utilisation du produit ou service, et l'élimination des éléments matériels (modes de réutilisation, de recyclage ou d'élimination). Une telle approche fondée sur le cycle de vie permet de reconnaître l'influence que des choix pris à un point donné du cycle exerce à chacun des autres points. Fort de ces informations, il est possible de déployer des efforts spécifiques pour faire des compromis équilibrés à différents points du cycle de vie, et de prendre des décisions affectant le système dans son ensemble pour maximiser les retombées positives sur l'économie, l'environnement et la société. **L'évaluation de l'impact du cycle de vie** se rapporte à une approche quantitative utilisée pour déterminer ces impacts généraux d'un point de vue environnemental ; **l'estimation du coût du cycle de vie** désigne la compréhension des coûts pécuniaires correspondants. **L'analyse de la chaîne d'approvisionnement** rentre également dans cette catégorie. Des informations utiles sur l'évaluation du cycle de vie sont disponibles en ligne aux pages www.doka.ch/lca.htm et www.life-cycle.org/.
- **L'analyse de sensibilité** et la **planification par scénarios** consistent à évaluer d'autres possibilités de développement pour l'avenir, afin de comprendre comment ces alternatives affecteraient les résultats souhaités d'une initiative et l'équation coûts-bénéfices. La planification par scénarios met en lumière des forces majeures (par ex. réalités économiques ou sociales et technologies en évolution), apportant un éclairage sur les interactions qui peuvent exister entre ces forces. Elle ne tente pas de définir des perspectives spécifiques. Différents scénarios futurs sont envisagés et prévus, soit qualitativement, soit en associant des évaluations quantitatives et qualitatives.

5.2.2 Impliquer le gouvernement pour influencer les processus politiques

Pour que des questions telles la CPD et l'UER deviennent partie intégrante des processus institutionnels et politiques, il est nécessaire qu'un champion s'implique personnellement pour convaincre des décideurs d'inclure ces questions dans le développement politique. Les résultats des évaluations préliminaires et les données spécifiques au pays, comprenant des détails sur les domaines prioritaires de CPD et d'UER et les

coûts associés, servent de base à un tel engagement. Le soutien de l'industrie, du commerce et des consommateurs est essentiel à cet égard.

Pour étayer le processus d'influence des politiques, des informations peuvent être recueillies par diverses méthodes : analyses politiques, consultations de parties prenantes et contributions d'experts, résultats d'analyses spécifiques au pays et études existantes, ainsi que d'éventuelles études complémentaires pour démontrer les bénéfices de la CPD et de l'UER. Souvent, des analyses longues et complexes ne sont pas nécessaires, et de simples arguments analytiques appuyés d'exemples concrets peuvent se montrer efficace pour soutenir le processus.

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Mobiliser les champions.
- ✓ Assurer des plateformes pour une communication ouverte.
- ✓ Définir un calendrier et une approche pour l'intégration.
- ✓ Assurer des mécanismes pour la diffusion des informations et pour collaborer sur des projets communs.
- ✓ Instaurer des relations solides.

5.2.3 Développer et évaluer le coût des politiques de mise en œuvre

Questions utiles

- Quelles sont les mesures politiques privilégiées pour réaliser l'intégration des domaines prioritaires de CPD et d'UER ?
- Quels sont les coûts et les bénéfices des politiques et programmes de CPD et d'UER prévus, et quels sont les domaines et les opportunités les plus profitables d'un point de vue financier et commercial ?
- Quel est le coût de l'inaction ?
- Quel est le coût d'approches ou scénarios alternatifs ?
- Quelles sont les sources de financement disponibles pour la mise en œuvre du programme ?

L'absence de mesures hiérarchisées et tarifées est l'une des principales raisons pour lesquelles les priorités environnementales n'occupent pas une place de premier plan dans les budgets gouvernementaux et donc ne sont pas mises en œuvre (PNUD-PNUE 2009). Étant donné que tous les pays, notamment ceux en voie de développement, doivent répartir des ressources budgétaires limitées entre un large éventail de priorités, il est essentiel que les efforts de CPD et d'UER, dans la mesure du possible, identifient les coûts et bénéfices potentiels de toute initiative afin que la priorité soit accordée aux domaines d'intervention privilégiés.

Les coûts et les bénéfices des politiques et programmes de CPD et d'UER doivent donc être déterminés en association avec les coûts de leur mise en œuvre (encadré 5.8). Ces derniers tendent à représenter les éléments de coûts principaux, par opposition à l'élaboration et l'institutionnalisation de la politique.

Souvent, les délais courts des prises de décision et un manque d'informations ne permettent pas de définir de manière exhaustive le coût de tous ces aspects. Il est donc souvent nécessaire d'estimer les coûts de manière approximative, en se fondant sur les expériences locales liées à des politiques similaires, ou sur des coûts de référence internationaux ajustés pour tenir compte de différences importantes dans les structures de coûts locales. Il conviendra également d'estimer des coûts de comparaison. Quel serait par exemple le coût de l'inaction ? Quel est le coût d'approches ou de scénarios alternatifs ? Les outils associés à l'établissement du coût du cycle de vie contribuent à fournir des réponses à de telles questions.

L'estimation du coût des mesures opérationnelles bénéficiera d'une approche participative et d'une coordination avec des spécialistes du budget et des finances de différents ministères, dont ceux de la finance et de la planification, de ministères sectoriels et d'organismes infranationaux, afin que les mesures soient alignées et prises en compte aux divers niveaux de la budgétisation lors de la phase ultérieure. Des acteurs non gouvernementaux ayant de l'expérience en matière de gestion des ressources doivent être inclus dans le processus, notamment pour déterminer les coûts et les bénéfices de sous-programmes et d'initiatives. Il peut s'agir d'économistes, d'universitaires ou d'entrepreneurs. Il convient d'utiliser dans la mesure du possible des mécanismes et institutions existants pour soutenir cet élément, en obtenant les informations requises à partir des résultats d'études existantes. De nouvelles études ne devront être menées à bien que si elles s'avèrent absolument nécessaires et indispensables

Encadré 5.8 Outils et approches pour évaluer les besoins des mesures et de leur mise en œuvre

- *Vers un triple résultat* : Boîte à outils pour l'analyse des entreprises durables dans les pays en développement (PNUE DTIE CPD 2009) apporte des conseils pour **identifier des opportunités, comprendre les éléments déterminant la réussite et évaluer les coûts et bénéfices d'entreprises durables**. Une telle compréhension est indispensable à terme pour assurer la viabilité de l'entreprise et augmenter son échelle et sa portée. La boîte à outils apporte des conseils pour évaluer quatre types de déterminants : les éléments facilitateurs, les contraintes, les opportunités et les risques liés à l'entreprise.
- Les approches traditionnelles **d'évaluation comptable et financière** permettent d'évaluer les délais de récupération du capital investi et le taux de rendement de l'investissement.
- L'expression « **analyse multicritère d'aide à la décision** » (MCDA, Multicriteria decision analysis) se rapporte à un ensemble d'approches qui ont été développées pour aider les décideurs qui doivent évaluer des éléments nombreux et opposés pour prendre une décision particulière. La MCDA vise à mettre en lumière ces oppositions et à trouver le moyen d'atteindre un compromis dans le cadre d'un processus transparent. Les outils regroupés sous la bannière MCDA fournissent des moyens efficaces pour **structurer les décisions** – c'est-à-dire, entre autres, définir les problèmes, impliquer les parties prenantes, élaborer différentes options, établir des critères et des mesures des performances – ainsi que pour **analyser les décisions**.
- Les approches fondées sur des **fiches de notation** permettent de noter et de synthétiser différents aspects d'alternatives (avec ou sans pondérations) pour obtenir un classement de ces alternatives.

au processus. Des opportunités « gagnant-gagnant » devront être recherchées, où les activités de consommation et de production durables peuvent avoir des retombées positives sur la production économique, l'emploi et la lutte contre la pauvreté, par exemple via des programmes de recyclage des déchets.

Dans l'optique de la budgétisation gouvernementale, il est important de comprendre quels sont les coûts supplémentaires et quelles sont les dépenses réaffectées, prévues pour des programmes qui auraient été réalisés avec une orientation différente. Les gouvernements trouveront probablement plus facile d'augmenter le financement destiné à une mesure pouvant être rattachée à une ligne budgétaire existante. Des informations complémentaires sur la budgétisation figurent au chapitre 5.3.2.

5.2.4 Renforcer les capacités au sein des institutions

Le renforcement des capacités institutionnelles est une pratique commune à de nombreux processus d'intégration qui vise à renforcer le niveau de sensibilisation des parties prenantes et à leur fournir de l'expérience pratique afin qu'ils soutiennent plus efficacement l'initiative.

Ce renforcement des capacités n'est pas réalisé séparément. Il est associé à de nombreux autres éléments de l'intégration. Cet élément est abordé dans ce chapitre pour souligner son importance et détailler ses différentes modalités de réalisation.

Voici des approches qui permettent de renforcer les capacités de **personnes** (PNUD-PNUE 2009) :

- Apprentissage par la pratique
- Collaboration avec des équipes pluridisciplinaires
- Travail avec des acteurs non gouvernementaux, y compris les communautés, les entreprises et l'industrie (avec possibilité d'utiliser des personnes détachées d'autres institutions ou pays)
- Formation classique
- Coopération de type jumelage entre des organisations nationales et leurs homologues dans d'autres pays
- Visites d'étude
- Soutien technique

Au-delà du renforcement des capacités des personnes, il est vital de renforcer celles des systèmes institutionnels afin que la perte d'une personne ne provoque pas l'effondrement de l'ensemble du processus d'intégration. Les besoins associés au renforcement des capacités **institutionnelles** peuvent inclure ceux recensés ci-dessous, leur pertinence et leur degré de complexité dépendant du contexte national :

- Constituer des systèmes de gestion des informations
- Renforcer les systèmes de communication au sein des services gouvernementaux concernés et entre ces services

Lectures et ressources complémentaires : Élaborer des mesures opérationnelles et en définir le coût

- PNUE DTIE CPD (2009), www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1137/PA

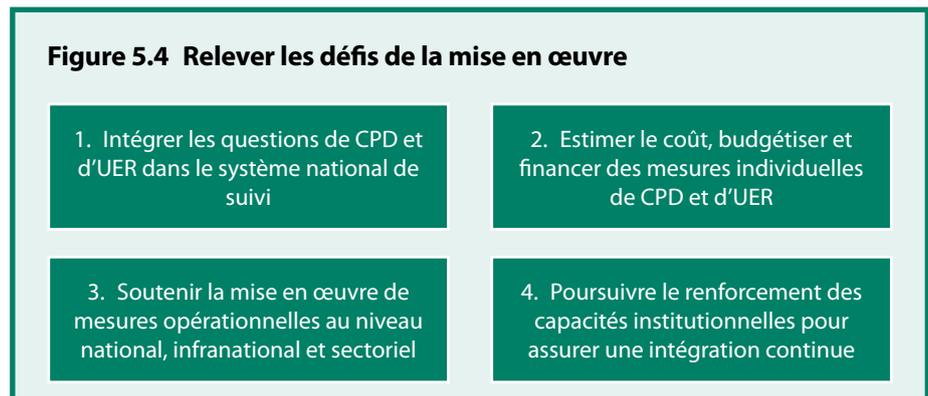
Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Former des personnes qui soutiendront le processus d'intégration.
- ✓ Constituer une infrastructure et instaurer des systèmes au sein des institutions.

- Renforcer les systèmes de coordination
- Mettre en œuvre des changements structurels dans l'institution, y compris l'établissement de nouveaux postes/fonctions
- Introduire de nouvelles technologies
- Aligner les systèmes de tenue d'archives et de comptabilité

5.3 Relever les défis de la mise en œuvre

La composante finale du processus d'intégration consiste en une série d'actions présentées dans la figure 5.4.



5.3.1 Intégrer les questions de CPD et d'UER dans le système national de suivi

Lorsque la CPD et l'UER sont intégrés au système de suivi national, il est plus facile de suivre les progrès accomplis vers les objectifs des mesures opérationnelles, et d'assurer une mise en œuvre efficace. Cette intégration permettra aux décideurs et aux responsables de la mise en œuvre de démontrer l'incidence

des mesures opérationnelles, de partager les enseignements, d'opérer des ajustements dans les politiques et d'orienter le budget et l'allocation des ressources. Elle permet en outre d'identifier les problèmes émergents que devront traiter des mesures futures.

Les indicateurs sont habituellement développés par le biais d'un processus de recherche et de consultation de grande envergure, et doivent refléter toute la portée des impacts que peuvent avoir les mesures de CPD et d'UER dans le contexte spécifique au pays (encadré 5.9). Des orientations sur le développement d'indicateurs de CPD et d'UER sont fournies dans une publication complémentaire du PNUE (PNUE DTIE CPD 2008b), qui souligne l'importance de développer des ensembles d'indicateurs adaptés, plutôt que de les sélectionner dans des listes préétablies. Pour éclairer utilement les politiques publiques, les indicateurs doivent fournir des informations tant à l'échelle du pays (macro niveau) qu'à celle des producteurs ou consommateurs individuels (micro niveau).

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Développer une liste d'indicateurs de CPD et d'UER spécifiques au pays.
- ✓ Identifier des sources de données.
- ✓ Intégrer le suivi de la CPD et de l'UER dans le système national de suivi.

Encadré 5.9 Expériences nationales autour d'indicateurs CPD

- La **Nicaragua** a bénéficié de l'assistance de l'Ambassade des Pays-Bas pour développer des indicateurs liés au développement durable et à l'environnement permettant de contrôler la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières dans différents secteurs et industries dont les suivants : pêche, produits laitiers, boissons, fruits et légumes, céramique, hôtels, hôpitaux, abattoirs, café, cuir et chaussures, textiles et habillement.
- La **République Unie de Tanzanie** a établi un ensemble de 96 objectifs de développement national suivis dans le cadre de sa Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Seize de ces objectifs sont liés à l'environnement et plusieurs ont un rapport avec la CPD et l'UER. Tout programme de suivi établi en association avec d'autres initiatives pour intégrer la CPD et l'UER devrait ainsi être en mesure d'utiliser des données dont le recueil est déjà organisé, plutôt que d'instaurer de nouveaux processus de recueil de données.
- Suite à l'approche développée par le PNUE (PNUE DTIE CPD 2008b), l'**île Maurice** a défini un groupe de 30 indicateurs à utiliser pour suivre l'efficacité de son programme de CPD national. Ces indicateurs ont été répartis dans les quatre catégories susmentionnées : conformité, efficacité, connectivité et stock critique.

Quatre éléments doivent être pris en compte pour développer des ensembles d'indicateurs pertinents pour la CPD et l'UER :

- **Conformité.** Des indicateurs doivent estimer le niveau de prise en compte des problèmes liés à la CPD dans la législation (sur la pollution, les déchets, et les droits de l'homme par exemple), la mise à disposition d'un personnel suffisant dans les inspections nationales ou infranationales, et le renforcement du niveau de conformité des entreprises. Les pays en développement doivent notamment se soucier du comportement des PME et du secteur informel, souvent non régulé, qui demande une attention particulière. **Des exemples d'indicateurs spécifiques sont le nombre de cas de pollution, le nombre de plaintes émanant de la communauté au sujet des conditions environnementales et d'emploi et le nombre des responsables officiels en charge du contrôle des déchets par nombre de sociétés et produit intérieur brut.**
- **Efficacité.** Les indicateurs doivent refléter l'intensité d'utilisation de matériaux, d'énergie et d'eau de produits et processus, ou indiquer si des produits offrent une plus grande efficacité ou la capacité à réduire l'utilisation des ressources tout en conservant leur utilité. **Des indicateurs spécifiques peuvent comprendre la demande en eau ou les déchets par unité de produit ou chiffre d'affaires, ou par secteur, les déchets mis en décharge et la consommation d'énergie par unité de produit intérieur brut.**
- **Connectivité.** La connectivité renforce la capacité à nouer des relations qui profitent à toutes les parties concernées par l'accès aux informations, aux connaissances, aux transports, aux moyens de communications et autres

Lectures et ressources complémentaires : Intégrer les questions de CPD et d'UER dans le système national de suivi

- **PNUE DTIE CPD (2008b)**, www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1086/PA

réseaux sociaux. Elle peut être mesurée au niveau personnel (par exemple accès aux services Internet), au niveau de l'entreprise (par exemple, fournir des renseignements aux parties prenantes), et au niveau national (par exemple, le rythme de l'exode rural). **Les indicateurs spécifiques peuvent inclure le pourcentage de la population ayant accès à des réseaux de transport public, le pourcentage de la population ayant accès à Internet, l'accès aux écoles, les diplômés d'établissements de l'enseignement supérieur et le coefficient de Gini.**

- **Stock critique.** Les indicateurs doivent montrer dans quelle mesure les systèmes de production et de consommation évoluent pour prendre en compte la nécessité de rétablir (ou tout du moins de ne pas dégrader systématiquement) les stocks critiques de capital naturel. **Les indicateurs peuvent comprendre le taux de déforestation, la part des énergies renouvelables dans l'offre énergétique et l'utilisation de méthodes d'agriculture biologiques.**

Les informations nécessaires pour peupler les ensembles d'indicateurs seront tirées de multiples sources de données. Des mécanismes solides de coordination doivent être mis en place pour éviter des efforts redondants, et pour veiller à utiliser des systèmes existants avant de développer de nouveaux dispositifs pour le recueil de données. Le renforcement des capacités dans les divers bureaux chargés du recueil des données est essentiel pour limiter les redondances et rationaliser ce travail.

5.3.2 Estimer le coût, budgétiser et financer des mesures individuelles de CPD et d'UER

À l'issue du processus d'évaluation des mesures opérationnelles (voir le chapitre 5.2.3), les coûts et bénéfices de mesures et programmes liés à la CPD et à l'UER, ainsi que les coûts de mise en œuvre des activités et initiatives correspondantes, ont été déterminés. L'établissement de ces mesures peut exiger l'investissement de capitaux considérables ou ne nécessiter que des mesures fiscales telles des taxes ou incitations fiscales visant à encourager des comportements spécifiques chez les producteurs et les consommateurs. Toutes les mesures ne

sont pas coûteuses : certaines peuvent être réalisées avec un investissement minimal voire nul, tandis que d'autres peuvent être financées par des budgets existants alloués à d'autres services du gouvernement. Encadré 5.10 décrit les expériences de plusieurs pays pour le financement de la mise en œuvre de la CPD et UER.

Lorsque des dépenses d'investissement sont nécessaires, les capitaux peuvent être obtenus du secteur public ou privé, ou des deux. Lorsque des mesures sont potentiellement profitables (par exemple s'il est possible de créer une

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Confirmer les besoins en financement et les flux de revenus pour les activités et initiatives de CPD et d'UER.
- ✓ Identifier les sources de financement et les rôles et contributions du gouvernement, du secteur privé et d'organismes donateurs dans le financement.
- ✓ Influencer les prises de décisions dans le cadre du processus d'élaboration du budget.
- ✓ Veiller à ce que des budgets soient alloués aux organismes sectoriels et infranationaux.

Encadré 5.10 Expériences nationales : Financement de mesures individuelles de CPD et d'UER

- L'**Argentine** a récemment obtenu un prêt de 40 millions de dollars de la Inter-American Development Bank pour soutenir un programme de protection environnementale fondé sur une double approche. La première soutiendra une production plus propre et l'éco-efficience dans les petites et moyennes entreprises par des activités de promotion, de renforcement des capacités et de formation, ainsi que par le financement d'améliorations technologiques. La seconde se rapporte à la protection environnementale et à l'intégration de mesures associées dans le secteur minier.
- À **Cuba**, chaque ministère alloue un budget limité aux investissements environnementaux, dont certains sont associés à des stratégies de CPD.
- Une partie de la taxe prélevée sur les sacs en plastique fournis dans les supermarchés en **Afrique du Sud** est utilisée pour promouvoir le recyclage des déchets plastiques et renforcer la sensibilisation générale de tous les secteurs de la société aux questions environnementales.
- Le coût estimé de mise en œuvre des actions définies dans l'ambitieux programme national de CPD de l'**île Maurice** se chiffre à environ 35 millions de Rs (environ 1,17 million de dollars), et une grande partie des dépenses seront encourues lors des trois premières années du programme. L'accès au financement demeure l'un des défis majeurs pour la mise en œuvre d'un programme ; plusieurs approches ont été proposées pour se procurer des fonds et une assistance technique en nature :
 - Accéder à un financement direct par le biais du processus de budgétisation associé au programme
 - Générer des revenus pour des projets spécifiques par le biais de taxes existantes et proposées, administrées par le Ministère des finances et du développement économique
 - Accéder au fonds « Maurice, île durable », un fonds du gouvernement établi pour soutenir divers projets liés au développement durable dans le pays
 - Être en liaison avec les groupes de travail impliqués dans le processus de Marrakech pour identifier des opportunités d'assistance technique et de financement
 - Obtenir l'assistance technique du PNUE/Centre collaboratif Wuppertal sur la consommation et la production durables pour développer des projets pilotes afin de mettre au point des propositions susceptibles d'être soumises pour obtenir un apport de fonds d'autres pays
 - Aide au développement
 - Parrainage du secteur privé dans le cadre d'activités de responsabilité sociale des entreprises

demande pour de nouveaux produits ou d'obtenir des prix plus élevés pour des produits ou processus environnementalement durables), des **investissements du secteur privé** peuvent être obtenus. Il peut s'agir de programmes d'agriculture biologique, de péages urbains ou de gestion sylvicole responsable.

Dans d'autres cas, les bénéfices de l'intervention relèvent du « bien public », ou seront ressentis à si long terme qu'il est peu probable d'obtenir des investissements du secteur privé sur le seul argument de la rentabilité. Dans un tel cas, le **financement du secteur public** s'avèrera nécessaire, ou le secteur privé pourra participer par le biais d'initiatives de responsabilité sociale ou de marketing. Dans nombre de cas, notamment lorsque les coûts de capital et les risques sont relativement élevés, une combinaison de fonds du secteur public et du secteur privé est la règle. Par exemple, dans le cas de projets liés aux énergies renouvelables, le secteur public peut financer certaines des

infrastructures fondamentales tandis que le secteur privé en finance l'exploitation courante. Ou bien le secteur proposera des mesures incitatives afin de catalyser les investissements du secteur privé.

Les mécanismes du marché, tels le Mécanisme pour un Développement Propre et des opportunités similaires d'échange de crédits carbone, représentent une autre source de financement et de revenus, de même que les fonds de donateurs qui peuvent être obtenus pour soutenir de telles mesures.

Afin d'influencer les budgets nationaux, sectoriels ou infranationaux, il est nécessaire de comprendre comment les budgets sont préparés, et les efforts d'implication doivent tenir compte du calendrier budgétaire, des pratiques et des normes des ministères concernés. L'intervention au niveau des budgets peut, au besoin, couvrir les budgets à court et moyen terme tels les cadres de dépense à moyen terme, notamment lorsque de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour soutenir les mesures de CPD et d'UER.

Il s'avèrera peut-être nécessaire d'impliquer plusieurs ministres, car le contrôle des budgets et de domaines opérationnels spécifiques dont la CPD et l'UER relèvent peut être réparti sur plusieurs ministères. Une coordination entre ces derniers sera donc essentielle. Les entreprises, l'industrie et la société civile doivent être mobilisés afin de soutenir l'affectation de ressources budgétaires aux mesures de CPD et d'UER. Des ressources budgétaires appropriées doivent également être affectées aux organismes sectoriels et infranationaux pour soutenir leur rôle dans la mise en œuvre de mesures de CPD et d'UER.

Il convient de souligner la contribution aux finances publiques que peuvent apporter des mesures de CPD et d'UER. Les revenus perçus par le biais de taxes et de prélèvements contribueront aux finances publiques en assurant un flux de revenus qui pourra être réinvesti dans des mesures ultérieures.

5.3.3 Soutenir la mise en œuvre de mesures opérationnelles au niveau national, infranational et sectoriel

Une fois que la CPD et l'UER ont été intégrées à des politiques et programmes, il faut veiller à ce que les mesures opérationnelles associées soient effectivement mises en œuvre à l'échelle nationale, sectorielle et infranationale (encadré 5.11). Seule une telle mise en œuvre permettra aux efforts d'intégration de produire des effets notables sur les réalités quotidiennes des agences gouvernementales, des entreprises et des citoyens.

La mise en œuvre des mesures peut s'appuyer sur les mécanismes suivants :

- Exigences et moyens à utiliser pour faire le point régulièrement sur les progrès réalisés et les enseignements tirés, en vue de faciliter le partage des acquis et de favoriser la coordination

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Développer un plan de mise en œuvre, comprenant le budget associé, et confirmer les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures.
- ✓ Suivre les progrès réalisés et faire le bilan des actions.
- ✓ Évaluer et recueillir les enseignements du processus de mise en œuvre.
- ✓ Répliquer les mesures lorsque cela est opportun et faisable.
- ✓ Réviser régulièrement le plan de mise en œuvre.

Encadré 5.11 Exemples d'activités régionales, nationales et infranationales liées à la CPD et à l'UER

Transport

- Des systèmes de transport rapide ont été mis en place, ou sont en projet, dans les villes de Curitiba au **Brésil** et de Bogotá en **Colombie**, ainsi que dans de nombreuses villes **chinoises**. De tels systèmes visent à fournir de meilleurs services de transport que les systèmes de bus courants, par le biais de mécanismes tels que des voies dédiées sur les routes, des systèmes de prépaiement pour réduire le temps consacré par le chauffeur à encaisser le prix du ticket, des passages plus fréquents et un service plus rapide.
- Plusieurs pays disposent de systèmes de transport public qui fonctionnent en totalité ou en partie avec des carburants autres que l'essence ou le diesel. Au **Brésil**, de nombreux bus utilisent un mélange de biodiesel, d'alcool et de diesel ; tandis qu'à Johannesburg, en **Afrique du Sud**, de nombreux bus publics fonctionnent au gaz naturel.

Déchets

- De nombreux pays du monde disposent de politiques, de stratégies et d'activités axées sur la réduction, la réutilisation ou le recyclage des déchets en vue de réduire le volume de déchets qui doivent être collectés et éliminés et de récupérer des ressources qui finiraient autrement dans les décharges. Ces activités présentent souvent l'avantage supplémentaire de générer des revenus par le recyclage et la réutilisation des déchets, notamment pour des groupes à faibles revenus, ainsi que des avantages pour la santé humaine en réduisant l'exposition des hommes et des animaux aux déchets. Parmi les villes ayant développé des plans de gestion intégrés des déchets solides, on peut citer Maseru au **Lesotho**, Wuxi en **Chine**, et Pune en **India**.
- À Curitiba, au **Brésil**, des groupes à faibles revenus apportent leurs déchets dans un point de collecte centralisé où ils peuvent être échangés contre de la nourriture ou des tickets de bus. Ce programme réduit la charge que représentent la gestion et l'élimination des déchets, ainsi que la quantité d'ordures présentes dans les rues.
- De nombreux pays utilisent des dispositifs législatifs de grande portée de responsabilisation des producteurs et d'utilisation de conteneurs de dépôt, qui visent à récupérer les produits en fin de vie et ainsi à réduire la consommation de ressources primaires et la quantité des déchets mis en décharge.

Eau

- Le programme « De l'eau pour tous » du **Pérou** comprend 270 projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La modernisation des installations dédiées à l'eau et aux eaux usées dans de nombreuses régions du pays, pour assurer une alimentation en eau potable et réduire le temps consacré à transporter de l'eau, s'accompagne d'activités pédagogiques visant à modifier la culture autour de l'utilisation de l'eau.
- L'Initiative d'économie d'eau du secteur **africain** de la brasserie cherche à réaliser des économies d'eau au sein des brasseries en promouvant l'application de principes de production plus propres. Des économies d'eau comprises entre 20 et 50 % ont été démontrées (www.unep.fr/scp/water/projects.htm).
- Dans un effort pour assurer un niveau de base acceptable de ressources en eau et d'assainissement à l'ensemble des ménages dans les communautés rurales et périurbaines, la municipalité de eThekweni en **Afrique du Sud** a récemment réalisé un déploiement à grande échelle de cabinets à fosse améliorés ventilés, de toilettes à diversion d'urine et de réservoirs chez les habitants.

Tourisme

- Le réseau de villages d'écotourisme de **Bali** promeut une initiative touristique dans le cadre de laquelle les voyageurs peuvent séjourner dans des villages conçus et gérés par les communautés locales plutôt que dans des hôtels, et peuvent faire travailler des guides locaux et manger de la nourriture typique. Le réseau vise à minimiser l'impact du tourisme sur l'environnement ; les profits contribuent au développement des communautés et à des activités de conservation dans les villages balinais.

(à suivre)

Encadré 5.11 Exemples d'activités régionales, nationales et infranationales liées à la CPD et à l'UER (suite)

- La stratégie de conservation/politique relative au tourisme du **Botswana** a été créée pour promouvoir le tourisme tout en protégeant les zones d'intérêt écologique. Elle encourage un tourisme haut de gamme de faible volume en ciblant les touristes à revenus moyens à supérieurs. Cette approche contribue à minimiser les perturbations de l'environnement naturel en réduisant la circulation de touristes.

Énergie

- La **Chine** et le **Népal** sont des pays leaders en termes de production à petite échelle de biogaz pour la cuisine et parfois pour l'éclairage à partir de déchets agricoles et ménagers ; ils disposent de programmes actifs pour promouvoir ces technologies.
- Un projet est en cours en **Albanie** pour promouvoir le développement d'un marché pour des chauffe-eau solaires.

Secteur de la vente au détail et consommateurs

- Le **Bangladesh** et le **Rwanda** ont interdit la distribution de sacs plastiques pour les courses. L'**Afrique du Sud** a interdit tous les sacs de moins de 30 microns d'épaisseurs et demande aux commerçants de faire payer une taxe sur tous les autres sacs plastiques de courses. La législation sur les sacs plastiques permet non seulement de réduire le gaspillage de ressources mais également de limiter la pollution associée et les impacts environnementaux tels l'obstruction des cours d'eau et l'ingestion par des animaux.
- Les écolabels aident les consommateurs à sélectionner les produits qui répondent à certaines exigences minimales en termes de performances durables. Ces labels peuvent se rapporter à un thème précis (la **Tunisie**, par exemple, dispose de ses propres normes pour les produits biologiques, compatibles avec celles de l'Union européenne, et de systèmes de certification et d'inspection associés ; la **Colombie** a un label Florverde qui certifie que toutes les fleurs cultivées et cueillies dans le pays répondent à des normes sociales et environnementales spécifiques). Il existe également des écolabels plus génériques accordés à différents produits qui satisfont à des exigences minimales dans un large éventail de catégories environnementales et sociales. La **Tunisie** et la **Thaïlande** comptent parmi les pays qui utilisent de tels mécanismes d'écolabellisation.
- De nombreux gouvernements nationaux et infranationaux, notamment dans des pays développés tels que le **Royaume-Uni** (avec son initiative relative aux marchés publics pour des denrées alimentaires) et des gouvernements locaux au **Canada**, aux **États-Unis** et en **Italie**, ont développé ou s'emploient à développer des politiques relatives aux marchés publics qui incluent des exigences d'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux et biologiques. Les produits sont utilisés dans les cantines scolaires, les hôpitaux, les prisons et d'autres services d'hébergement de l'État.

Construction et bâtiments

- Le **Brésil** et l'**Inde** ont établi des conseils sur la construction écologique afin de promouvoir une évolution vers des pratiques plus durables dans la construction et l'utilisation des bâtiments.

Éducation

- **CLEAN-India**, un réseau d'action environnemental piloté par la communauté, est un programme établi par une ONG dans le but de mener des activités d'évaluation, de sensibilisation, de conseil, et de mettre en place des actions concrètes dans le domaine de l'environnement. Le programme est mis en œuvre par des écoliers qui jouent un rôle central pour influencer les modes de consommation, et dans un moindre degré, les pratiques de production au sein de leurs communautés.

Sylviculture

- Plusieurs programmes de gestion sylvicole durable sont menés à bien dans différents pays. Au **Costa Rica**, FUNDECOR est une ONG qui a pour mission de promouvoir une production et une utilisation durable du bois et d'autres produits issus de forêts primaires.

- Accords de niveau de service ou protocoles d'accord établis entre différentes entités pour clarifier les rôles, calendriers et conséquences en cas de non réalisation des tâches et des objectifs
- Diffusion d'histoires de projets réussis dans le domaine de la CPD et de l'UER et d'informations sur des personnes apportant des contributions notables au processus

5.3.4 Poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une intégration continue

L'élément final de l'effort, commun à tous les processus d'intégration, implique de consolider les institutions et les capacités afin que l'initiative d'intégration soit maintenue à long terme par des actions permanentes d'élaboration de politiques, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi, une fois que l'effort initial sera achevé.

Il s'agit d'inscrire la compréhension de la CPD et de l'UER dans les processus, pratiques, procédures et systèmes des gouvernements et des institutions, pour développer une approche à long terme institutionnalisant l'intégration de ces thèmes. Inclure dans les systèmes de gestion des performances les progrès réalisés par les institutions et les personnes vers l'atteinte des objectifs de CPD et d'UER contribue à cet objectif.

Il faut commencer par dresser un bilan de tous les efforts entrepris pour consolider les institutions et les capacités tout au long du processus d'intégration, et évaluer les besoins en termes de consolidation des institutions et des capacités. Il y a lieu notamment d'examiner les processus, pratiques, procédures et systèmes courants des gouvernements et institutions qui sont liés à la CPD et l'UER et qui sont cruciaux, pour assurer la durabilité des efforts d'intégration, comme les suivants (PNUD-PNUE 2009) :

- **Points d'entrée récurrents.** Les documents directeurs périodiquement révisés fournissent des opportunités d'institutionnalisation. Ces documents comprennent les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et autres plans de développement, les plans d'action nationaux sur l'environnement, les plans et stratégies nationaux sur le développement durable, les stratégies pour une production plus propre, les documents directeurs à l'échelle sectorielle, et les révisions des processus nationaux d'élaboration du budget.
- **Mécanismes de coopération interinstitutionnels.** Des mécanismes propres à assurer une implication à long terme des organismes chargés de l'environnement, du financement, de la planification et des organismes sectoriels et infranationaux doivent être mis en place. Ces mécanismes peuvent notamment revêtir la forme de groupes de travail thématiques (par exemple organisations industrielles, groupes communautaires, etc.), de centres nationaux pour une production plus propre (encadré 5.12), de réunions de parties

Liste de contrôle des actions à entreprendre

- ✓ Apporter le soutien nécessaire, renforcer les capacités et développer les infrastructures pour assurer une intégration continue.
- ✓ Inclure dans les systèmes de gestion des performances les progrès réalisés par les institutions et les personnes vers l'atteinte des objectifs de CPD et d'UER pour que leur mise en œuvre soit prise au sérieux.

Encadré 5.12 Renforcement des capacités au Liban

Le Centre pour une production plus propre du Liban centralise les connaissances et les expertises en matière de production propre et mène à bien différentes activités à l'échelle régionale pour promouvoir et établir des liens entre l'industrie et l'environnement. Il réalise des activités de sensibilisation, des démonstrations en usine, des formations et des opérations de renforcement des capacités dans l'ensemble du Moyen-Orient. Il a instauré des liens avec l'Europe par le biais de ses donateurs, qui comprennent l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que le gouvernement autrichien, et continue de promouvoir les liens entre le Liban et les pays européens. Le centre déploie des efforts importants pour s'assurer des ressources financières durables afin de poursuivre ses actions de promotion de la CPD à l'échelle nationale et régionale.

prenantes ou encore s'appuyer sur des comités gouvernementaux existants. De nouvelles structures peuvent ainsi être créées ou bien des mécanismes existants peuvent être utilisés. Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes (fréquence des réunions, mandat, composition) doivent être définies.

- **Rôles, ressources humaines et mécanismes de responsabilisation.** L'établissement d'unités et de responsables dédiés à l'environnement dans les ministères sectoriels et les organismes infranationaux est conseillé, et les questions relatives à la rotation du personnel et aux plans de relève devraient être traitées.
- **Procédures et systèmes administratifs.**

6. Conclusions et prochaines étapes

Cette publication présente une approche flexible pour aider les praticiens, champions et agences ou institutions spécialisées, les agences de financement et les ONG à intégrer la CPD et l'UER à la planification du développement national. L'approche comprend trois composantes, dont chacune suppose une série d'activités (analyse ou action) pour lesquelles un ensemble de méthodologies et d'outils peuvent être utilisés. Ces trois composantes sont les suivantes :

- **Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire**, composante qui consiste à déterminer les conditions de l'intégration.
- **Intégrer aux processus d'élaboration des politiques**, composante qui consiste à inscrire les questions relevant de la CPD et de l'UER dans les processus pertinents d'élaboration des politiques, à tous les niveaux.
- **Relever les défis de la mise en œuvre**, composante qui vise à assurer l'intégration de la CPD et de l'UER dans la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi.

L'approche programmatique recommandée dans le présent manuel doit permettre d'orienter le choix des activités, pratiques, méthodes et instruments à déployer dans une situation nationale particulière. On a souligné l'importance que revêt la coordination de l'intégration des liens entre pauvreté et environnement et de la CPD/l'UER. L'intégration de la CPD et de l'UER fait partie intégrante du développement de programmes nationaux de CPD.

Des études de cas nationaux ou régionaux illustrent certaines des opportunités – ainsi que certains des défis – associés aux efforts d'intégration. L'approche présentée ici devrait aider à surmonter certaines limites et à exploiter les opportunités.

Le PNUE entend compléter ce document par le biais de travaux analytiques en cours afin de fournir des informations supplémentaires pour soutenir l'intégration de la CPD et de l'UER, et par le renforcement des capacités à tous les échelons des gouvernements de manière à soutenir une intégration efficace et durable de cette question dans leurs politiques. Ces efforts contribueront à faire en sorte que la gestion des ressources naturelles au sein de l'économie promeuve l'équité inter et intra-générationnelle.

Abréviations et acronymes

CPD	Consommation et production durables
MCDA	Multicriteria decision analysis (analyse multicritères d'aide à la décision)
OMD	Objectif de développement du millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UER	Utilisation efficiente des ressources

Tous les dollars mentionnés dans le présent rapport sont des dollars américains, sauf indication contraire.

Références et ressources

- Assemblée générale des Nations Unies. 1997. "Report of the Economic and Social Council for 1997." A/52/3.18.
- Banque mondiale. Pauvreté et environnement. <http://go.worldbank.org/PZ1VKX8XD0>.
- Bureau d'assistance régional sur la consommation et de production en Asie et dans le Pacifique. www.scphelp.org/.
- Capacity.org: A Gateway for Capacity Development. www.capacity.org/.
- Doka, Gabor. LCA Hotlist: Links about Life Cycle Assessment (LCA). www.doka.ch/lca.htm.
- FEM (Fond pour l'environnement mondial), Appui au programme mondial. 2005. *National Capacity Self-Assessment Resource Kit*. Programme des Nations Unies pour le développement. Fournit une méthode point par point utilisable par les équipes nationales pour réaliser leur évaluation. <http://ncca.undp.org/docs/54.pdf>.
- Gloria, Thomas. LCA Links! www.life-cycle.org/.
- L'histoire des choses (The Story of Stuff)*. www.storyofstuff.com/international/.
- IIED (Institut international pour l'environnement et le développement). Environmental Mainstreaming: Integrating Environment into Development Institutions and Decisions. www.environmental-mainstreaming.org/.
- . 2008. "Producing a 'User Guide' to Effective Approaches to Environmental Mainstreaming—Tools and Tactics for the Real World: Project Document." [www.environmental-mainstreaming.org/documents/User%20Guide%20Project%20Doc%20\(10%20October%202008\).pdf](http://www.environmental-mainstreaming.org/documents/User%20Guide%20Project%20Doc%20(10%20October%202008).pdf).
- Initiative d'économie d'eau du secteur africain. www.unep.fr/scp/water/projects.htm.
- Ministère de l'environnement norvégien. 1994. "Report of the Symposium on Sustainable Consumption." Oslo. Aussi voir "Oslo Declaration on Sustainable Consumption," www.oslodeclaration.org/.
- Nations Unies Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Green Growth. www.greengrowth.org/.
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique). 2008. *Natural Resources and Pro-Poor Growth: The Economics and Politics*. <http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/browseit/4308081E.PDF>.
- . 2009. "Environment Working Paper 8: Assessing Environmental Management Capacity: Towards a Common Reference Framework." Méthodologie pour effectuer des évaluations des capacités, couvrant spécifiquement les capacités d'analyse des problèmes et la prise de décisions fondées sur des données, les capacités de planification stratégique et d'élaboration de lois, les capacités de mise en oeuvre de mesures opérationnelles, les capacités à faciliter la coopération et la participation du public, les capacités à fournir des services et à gérer les infrastructures environnementales, ainsi que les capacités à remplir les fonctions administratives. www.oecd.org/dataoecd/60/7/42898798.pdf.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2007. *Capacity Assessment Methodology User's Guide*. Fournit une méthode point par point pour réaliser une évaluation des capacités en utilisant le cadre d'évaluation

des capacités et les outils auxiliaires du PNUD. http://europeandcis.undp.org/uploads/public/File/Capacity_Development_Regional_Training/UNDP_Capacity_Assessment_Users_Guide_MAY_2007.pdf.

PNUD-PNUE (Programme des Nations Unies pour le développement–Programme des Nations Unies pour l’environnement). Initiative pauvreté-environnement. www.unpei.org/.

———. 2008. *Making the Economic Case: A Primer on the Economic Arguments for Mainstreaming Poverty-Environment Linkages into Development Planning*, Fournit des recommandations supplémentaires pour développer un argumentaire en faveur de l’intégration de la gestion de l’environnement dans les plans, budgets et programmes de mise en œuvre nationaux. Ce document démontre qu’une meilleure gestion de l’environnement contribue à la lutte contre la pauvreté, à la croissance pro-pauvres et aux finances publiques. www.unpei.org/PDF/primer-complete-LR.pdf.

———. 2009. *L’intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement: Manuel de bonnes pratiques*. www.unpei.org/PDF/PEI-full-handbook-French-LR.pdf.

PNUE DTIE CPD (Programme des Nations Unies pour l’environnement Division Technologie, Industrie et Économie, Branche Consommation et production Durable). www.unep.fr/scp/.

———. Centre d’information sur la consommation et la production durables. www.unep.fr/scp/nap/clearinghouse/.

———. Le Processus de Marrakech. www.unep.fr/scp/marrakech/.

———. Panel de ressources. www.unep.fr/scp/rpanel/.

———. 2008a. *Planning for Change: Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production (La planification pour le changement : Recommandations pour les programmes nationaux sur la consommation et la production durables)*. www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1028/PA.

———. 2008b. *Indicateurs de CPD pour les pays en développement : cadre d’orientation*. Également disponible en anglais et en espagnol. www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1086/PA.

———. 2009. *Vers un triple résultat : Boîte à outils pour l’analyse des entreprises durables dans les pays en développement*. Également disponible en anglais et en espagnol. www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/1137/PA.

PNUE et Futerra (Programme des Nations Unies pour l’environnement et Futerra Sustainability Communications Ltd). 2005. *Communiquer sur le Développement Durable – Comment produire des campagnes publiques efficaces*. Fournit des conseils, idées et études de cas qui peuvent être adaptés aux besoins de communication d’un pays. Également disponible en anglais et en espagnol. www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/0679/PA.

Poverty Environment Net. www.povertyenvironment.net/.

Programme des Nations Unies pour l’environnement/Centre Wuppertal sur la consommation et production durable. www.scp-centre.org/.

Table ronde de la région Afrique sur la consommation et la production durables. www.arscp.org/.

Table ronde de la région Asie-pacifique sur la consommation et la production durables. www.aprscp.net/.

Tennyson, Ros. 2003. *Manuel du partenariat*. Le Forum international des chefs d’entreprises, l’Alliance mondiale pour l’amélioration de la nutrition, le Programme des Nations Unies pour le développement, et l’Agence internationale de l’énergie atomique. Présente une vue d’ensemble des éléments essentiels à l’établissement de partenariats efficaces. Un cadre en 12 étapes est présenté sur la gestion des partenariats tout au long du cycle de vie d’une initiative. Le document décrit également les obstacles rencontrés dans les partenariats et comment les surmonter. Également disponible en anglais et en espagnol. www.energyandenvironment.undp.org/indexAction.cfm?module=Library&action=GetFile&DocumentAttachmentID=1437.

A propos de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE

La Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE aide les autorités nationales et locales et les décideurs de l'industrie à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques axées sur le développement durable.

La Division s'attache à promouvoir :

- > des modes de consommation et de production durables,
- > l'utilisation efficace des énergies renouvelables,
- > la gestion adéquate des produits chimiques,
- > l'intégration des coûts environnementaux dans les politiques de développement.

De Paris, le bureau de direction coordonne les activités menées par :

- > **Le Centre international d'éco-technologie** – IETC (Osaka, Shiga), qui met en œuvre des programmes de gestion intégrés des déchets, de l'eau et des catastrophes, en Asie principalement.
- > **Le service Production et Consommation** (Paris), qui encourage des modes de consommation et de production durables afin de contribuer au développement de la société par le marché.
- > **Le service Substances chimiques** (Genève), qui catalyse les efforts mondiaux destinés à assurer une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement et à améliorer la sécurité relative à ces produits dans le monde.
- > **Le service Energie** (Paris), qui favorise des politiques de développement durable en matière énergétique et de transport et encourage les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- > **Le service Action Ozone** (Paris), qui, dans le cadre du Protocole de Montréal, soutient les programmes d'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays en développement et les pays en transition.
- > **Le service Economie et Commerce** (Genève), qui aide les pays à intégrer les considérations d'ordre environnemental dans les politiques économiques et commerciales et mobilise le secteur financier pour intégrer le développement durable dans ses stratégies.
- > **L'unité Environnement urbain** (Nairobi), qui participe à l'intégration des questions environnementales de portée locale et internationale dans la réflexion sur l'urbanisme.

Les activités de la Division sont axées sur la sensibilisation, les transferts d'information et de connaissances, le renforcement des capacités, l'appui à la coopération technologique, les partenariats et la mise en œuvre des conventions et accords internationaux.

Pour en savoir plus,
consultez le site www.unep.fr

Pour en savoir plus :
PNUE DTIE
La Service Consommation et
Production Durables

15 Rue de Milan
75441 Paris Cedex 09
France
Tél : +33 1 4437 1450
Fax : +33 1 4437 1474
Courriel : unep.tie@unep.org
www.unep.fr/scp

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: ++254-(0)20-762 1234
Fax: ++254-(0)20-762 3927
E-mail: unepubb@unep.org



Le monde est confronté à de nombreux défis environnementaux et sociaux qui mettent en danger l'humanité ainsi que la planète. Ces enjeux comprennent le changement climatique, la dégradation des sols, la pollution de l'air et de l'eau, la raréfaction des ressources non renouvelables, la pauvreté et la faim. Des modes de consommation et de production durables (CPD), fondés sur une utilisation efficace des ressources, peuvent contribuer à relever ces défis.

Cette publication a été élaborée afin d'apporter aux pays une assistance pour l'intégration d'approches et d'outils relatifs à la CPD dans leurs politiques et leurs stratégies, de manière à ce que cette question soit prise en compte à tous les stades de la planification du développement. Celle-ci vient compléter deux autres publications : Planning for Change: Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production (La planification pour le changement : Recommandations pour les programmes nationaux sur la consommation et la production durables), un guide détaillant la façon de procéder pour planifier, développer et assurer le suivi de programmes nationaux de CPD, et le manuel de bonnes pratiques développé par le PNUD et le PNUE, intitulé L'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans la planification du développement: Manuel de bonnes pratiques.